

CENTRE DE PREVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES ASBL



RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Siège Social : 28, Boulevard de l'Abattoir - 1000 Bruxelles - Tél. 02/539.27.44

Déduction fiscale pour tout don à partir de 40€ par an

BNP Paribas Fortis : BE83 0010 5271 3415



SOMMAIRE

- Asbl - But – Organisation – Avant-propos
- Missions Commission Communautaire Française (COCOF)
 - « Service d'aide sociale aux justiciables »
 - « Service hébergement en maison d'accueil »
- Missions Fédération Wallonie-Bruxelles
 - « Education Permanente »

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de solidarité »

Article 1^{er} de la déclaration universelle des droits fondamentaux de l'être humain.

Pour tout soutien financier, une attestation de déduction fiscale vous sera
délivrée à partir de 40€

BNP Paribas Fortis : BE83 0010 5271 3415

ASBL – BUT – ORGANISATION – AVANT-PROPOS

Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales asbl

Agréé par la Commission Communautaire Française et la Fédération Wallonie-Bruxelles

Siège social : 28, boulevard de l'Abattoir – 1000 Bruxelles – Tél. 02/539 27 44

L'objet de l'association est le suivant :

- offrir à toute personne confrontée à une problématique de violence dans son couple et/ou dans sa famille un accueil et un accompagnement spécialisé visant à diminuer sa souffrance, prendre du pouvoir sur sa vie et sortir de l'enfermement de la violence ;
- offrir à toute femme accompagnée ou non de ses enfants un hébergement temporaire ;
- informer et sensibiliser le public et tous les acteurs concernés, conscientiser le monde politique à la problématique des violences au sein du couple et de la famille et soutenir tout projet qui vise à lutter contre celle-ci ;
- participer à des échanges de travail et de réflexions avec des partenaires nationaux et internationaux, notamment européens.

L'association peut poser les actes se rapportant directement ou indirectement à son projet.

Mission Commission Communautaire Française

- « Service d'aide sociale aux justiciables »
- « Service hébergement en maison d'accueil »

Mission Fédération Wallonie-Bruxelles

- « Education Permanente »

Bureaux accessibles au public

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00
28, Boulevard de l'Abattoir – 1000 Bruxelles
Tél : 02/539.27.44
Fax : 02/534.49.46
e-mail : violences.familiales@misc.irisnet.be
Site web : <http://www.cpvcf.org>

Permanence téléphonique

Du lundi au vendredi de 9h00 à 19h30
Le WE de 10h à 18h
Tél : 02/539.27.44

1- L'ASSEMBLEE GENERALE

Balcers I., Bouillet M.A , Benne F. , Blendeman X. , Bon de Sousa A. ,Curto N., de Vinck M. Dille A-F., Girard B. , Hennard J-Cl. , Ioannidis F. , Roegiers B., Luis Sequeira A-M. , Simon O.,Verlaeken A., Zaazaa Y.

2- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bouillet Marie-Anne, Présidente ; Simon Odette, Trésorière ; Verlaeken Anne, Secrétaire ; Luis Sequeira, Anne-Marie

3- L'EQUIPE

- a)- La gestion a été assurée par 1 comité composé de 3 personnes de l'équipe (Benne Frédéric, de Vinck Myriam et Zaazaa Yamina).
- b)- L'équipe comprend :
- 2 conseillères conjugales (Corvisier Marie Christine, Zaazaa Yamina)
 - 2 assistantes sociales et 2 assistants sociaux, Ceysens Anne, Qari Zeina, Benne Frédéric et Leemans Jean-Michel).
 - 2 assistantes en psychologie (Swaen Jessica et Valentine Flament remplacée temporairement par Basile Bénédicte)
 - 1 criminologue (de Vinck Myriam)
 - 3 aides ménagères (El Aïssati Yamina, Benthami Badia, Sakiroska Selda)
 - 1 éducateur polyvalent (Dahou Mohamed)
 - 1 éducateur (Blendeman Xavier) et 4 éducatrices (Contreras Lourdes, Ghyselincq Céline remplacée temporairement par Braconnier Valérie, Jarque Marie-Ange, Gillis Marie.)
 - 2 secrétaires (Jarque Marie-Ange, Lengelé Régine)
 - 2 psychologues (Ceysens Anne et Buggea Carmelo)

En 2013, 4 stagiaires se sont ajoutés à l'équipe

- 1 stagiaire éducatrice
- 1 stagiaire de directeur d'établissement social (l'IRTS de Paris)
- 1 stagiaire assistante en psychologie
- 1 stagiaire conseillère conjugale

Le Centre est subsidié en 2013 pour

- Les emplois ACS, par le Ministère de l'Emploi et du Travail
- Les postes ACS par la COCOF
- Le poste Maribel par le Fonds Mirabel
- Le poste Embauche Compensatoire par le Fonds BEC, le Fonds Réduire et Compenser
- L'accompagnement des enfants par le Fonds des Equipements et Services Collectifs
- L'atelier Massage-Relaxation par la COCOF

Nous remercions tous les donateurs qui nous ont soutenus financièrement :

- Solidarité logement
- Talitha Koum
- Ladies Circle
- Les personnes privées

Nous remercions également pour les dons en matériel destiné aux femmes et aux enfants :

- Le Club des Canadiens de Belgique
- American Women's Club
- Les communes
- L'Ordre de Malte
- Body shop
- Soroptimist
- Le Rotary Bruxelles Iris

Le CPVCF est membre de :

- Le CBCS
 - la Fédération des Services Sociaux Secteur Justiciables
 - le Réseau Mariage et Migration
 - l'AMA
 - le Conseil consultatif de la Cocof, section ambulatoire
 - le Conseil pour l'Egalité hommes / femmes de la région bruxelloise
 - La plateforme CIVIO d'Ixelles
 - La plateforme violences de Saint-Josse
-

TABLE DES MATIERES

| | Page |
|--|-----------|
| I. CONTEXTE DE TRAVAIL EN 2013 | 9 |
| II. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION GENERALE | 10 |
| 1. <u>Les réunions en interne</u> | 10 |
| 2. <u>Les réunions en externe</u> | 11 |
| III. MISSIONS COMMUNAUTAIRE FRANCAISE | 12 |
| A . SERVICE D'AIDE AUX JUSTICIABLES | 12 |
| 1. <u>Décret</u> | 12 |
| 2. <u>L'accueil – l'aide – l'accompagnement</u> | 13 |
| 2.1. Fonctionnement | 13 |
| 2.2. Quelques chiffres | 14 |
| 2.3. Exemples de cas pris en charge lors de : | 14 |
| a. la permanence téléphonique | 14 |
| b. la première consultation | 15 |
| c. l'accompagnement psychologique individuel | 16 |
| d. l'accompagnement de couple | 18 |
| 3. <u>Actions de formation</u> | 20 |
| 4. <u>Projet de démarche d'évaluation qualitative 2011-2013</u> | 21 |
| B . SERVICE HEBERGEMENT EN MAISON D'ACCUEIL | 24 |
| 1. <u>Projet collectif – Activités ponctuelles</u> | 24 |
| 1.1. Fonctionnement du refuge | 24 |
| 1.2. Quelques chiffres | 25 |
| 1.3. Accompagnement adultes | 26 |
| 1.4. Accompagnement santé | 26 |
| 1.5. Volet animations de groupe au refuge | 28 |
| 1.6. Accompagnement enfants | 28 |
| 2. <u>Réalisation en termes d'intégration sociale et professionnelle des personnes accueillies</u> | 30 |
| 2.1. <u>Follow-up</u> | 30 |
| 3. <u>Evaluation des conventions de collaboration</u> | 30 |
| 3.1. DANA | 31 |
| 3.2. Garance | 32 |
| 3.3. Transit toit | 32 |
| 3.4. Maison médicale de Maelbeek | 32 |
| 3.5. L'AMA | 33 |
| 3.6. FdSS | 34 |
| 3.7. Conseil consultatif de la Cocof | 34 |
| 3.8. Conseil pour l'égalité hommes/femmes de la région bruxelloise | 34 |

| | |
|---|-----------|
| 3.9. Plateforme de la région bruxelloise | 35 |
| 3.10 Civio | 35 |
| 3.11. La commune de Koekelberg | 35 |
| 3.12. Le service Egalité des chances de la Fédération WB | 35 |
| 3.13. Le CIRE | 36 |
| 3.14. Le Réseau Mariage Migration | 36 |
| 3.15. Projet d'extension du refuge « la petite maison » | 36 |
| a. Historique | 36 |
| b. Extension de la maison d'accueil | 37 |
| c. Projet « la petite maison » | 37 |
| d. Intervention Cocof | 38 |
| e. Projet collectif de la « petite maison » | 38 |
| 4. <u>Quelques rencontres externes liées à l'hébergement</u> | 40 |
| 5. <u>Formations, colloques suivis par l'équipe</u> | 40 |
| | |
| IV.MISSIONS FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES | 41 |
| | |
| A EDUCATION PERMANENTE | 41 |
| | |
| 1. <u>Fonctionnement</u> | 41 |
| 2. <u>Actions, programmes d'éducation et de formation</u> | 41 |
| 3. <u>Actions d'éducation permanente à partir de l'hébergement</u> | 41 |
| 3.1. Réunion maison | 41 |
| 3.2. Atelier de vie socioprofessionnelle et d'initiation à la citoyenneté | 42 |
| 3.3. Atelier logement | 42 |
| 3.4. Atelier emploi | 42 |
| 3.5. Atelier culturel | 42 |
| 4. <u>Action d'éducation permanente à partir de l'ambulateur</u> | |
| 4.1. Atelier d'ELE (Expression Lien Emancipation) | 43 |
| 4.2. Groupe ESPER | 44 |
| | |
| V. ANNEXES | 48 |

I. CONTEXTE DE TRAVAIL EN 2013

Le vent d'austérité qui souffle depuis quelques années en Belgique se reflète dans le regard que porte l'association sur son travail ; ses choix et ses décisions vont se prendre avec la plus grande vigilance.

En trois ans, le Centre a connu 2 fois la pénible épreuve de mise à la porte « dans les plus brefs délais ». Il s'ensuivit alors la recherche de nouveaux locaux « dans l'urgence ». Il y eut d'abord, on s'en souvient, l'installation de l'asbl sous un toit idéal mais éphémère à l'avenue des Casernes en 2010 et ensuite dans le bâtiment froid et triste, situé dans un quartier défavorisé mais suffisamment fonctionnel et surtout avec un loyer et des frais d'aménagement raisonnables au boulevard de l'Abattoir en 2013.

Le CPVCF commence les premiers jours de l'an 2013 en déployant son énergie à la recherche de bureaux, suite à l'annonce précipitée des bailleurs communaux, de quitter les magnifiques espaces qu'il occupait et qui avaient su insuffler à l'équipe une grande dynamique pour notamment le travail en groupe.

Le groupe ESPER mobilisant une trentaine de femmes y avait vu le jour et concrétisait là sa première manifestation publique. Le 18 février, alors que les cartons de déménagement étaient discrètement empilés dans le fond des pièces, ces femmes migrantes présentaient à Madame Milquet, à des parlementaires et à des associations leurs revendications avant un débat autour des mesures politiques sur le regroupement familial des migrantes dont l'impact a renforcé la violence conjugale dont elles ont été victimes et précarisé leur situation.

Depuis le départ de la rue Blanche, averti de l'expérience du lien incertain entre le propriétaire et le locataire, le Centre avait opté pour l'achat d'un bâtiment. Dès l'installation du centre le 6 mars 2013, une attention accrue est déployée pour étudier et approfondir toutes les conditions et les possibilités d'achat et relancer les recherches.

Sortant de l'année précédente, avec des finances négatives, l'équipe a été très attentive à la manière de gérer les activités ; certaines habitudes ont été adaptées ou changées pour faire des économies. La direction a cherché tous azimuts des sponsors et des donateurs pour pouvoir équilibrer les budgets. Fin 2013, la situation s'est nettement améliorée.

Nous accueillons de plus en plus de femmes précarisées, endettées, éprouvant des difficultés à s'acquitter de leur frais d'hébergement. Le Centre les soutient dans la mesure du possible mais ne peut que provisoirement prolonger les délais de paiements. Beaucoup de femmes migrantes dont toute la problématique sera développée dans la dernière partie du rapport, à travers le projet ESPER, perdent leur titre de séjour et par conséquent leur revenu ou leur allocation sociale au cours de leur hébergement. Tout cela entraîne moins de rentrée financière pour le Centre.

L'inquiétude avec laquelle l'asbl a débuté l'année n'a pas eu de relâche, elle nous revient avec la 6^{ème} réforme de l'état qui consacre le transfert des compétences de certains services de la Cocof ou du fédéral vers la FWB. Pour le Centre, il s'agira des transferts des compétences du service ambulatoire (SAJ) et du subsidie pour l'accueil des enfants (Fesc). Le regroupement des diverses compétences en lien avec la Justice vers la FWB soulève pour le Centre quelques questionnements au niveau de l'impact budgétaire qui sera sans doute moins avantageux et pour la qualité du service apporté aux usagers.

Toutefois, nous finissons l'année 2013 en nous réjouissant de la nouvelle émanant du Ministre Rachid Madrane qui vient, en quelque sorte, reconnaître tout l'investissement et l'implication que le Centre a mis depuis 3 ans dans le projet d'une maison d'accueil que nous confie une commune bruxelloise. Toutes les rencontres avec les partenaires politiques, les efforts de collaboration, les échanges, les visites de chantier, de rédactions de rapport n'ont pas été vains puisque le 30 décembre, le Centre recevait un agrément pour 10 lits supplémentaires (dans la « Petite Maison »).

II. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION GENERALE

Les axes de travail des missions de la Cocof et de la FWB se partagent d'une part en l'aide aux victimes et leurs proches dans le cadre des services d'aide aux justiciables et dans le cadre des maisons d'accueil, et d'autre part de l'éducation permanente. Tout est mis en œuvre pour assurer la continuité du travail car il s'agit parfois de la même personne qui traverse tous les services et programmes agréés par les différentes missions.

Le CPVCF adopte une approche pluridisciplinaire intégrée et concertée des équipes. Pour maintenir l'approche globale celle-ci permet de comprendre la complexité de la thématique de la violence et d'avoir une cohérence dans l'intervention qui tient compte de tous les aspects touchés chez la personne. Aussi, des ponts circulent entre les axes de travail. Des lieux et des temps communs réunissent les actions et les réflexions des travailleurs.

1. Les réunions en interne

La réunion d'équipe hebdomadaire : tous les membres de l'équipe, y compris les travailleurs de l'intendance, s'y retrouvent pour faire le point sur la gestion du travail de la semaine écoulée et anticiper celui à venir. Elle permet le relais et la coordination des différents axes de travail. Un membre du CG anime la réunion, il recueille les informations nécessaires à la continuité des différents services. Les informations sur l'état des projets sont également déposées dans cette réunion. Le personnel a connaissance de la participation des uns et des autres aux activités extérieures et le feed-back de celles-ci y sont rapportées. En fonction des informations, l'agenda des deux équipes se complète et se réajuste.

La réunion famille hebdomadaire : elle rassemble les travailleurs qui prennent en charge l'aide sociale, juridique, psychologique et le quotidien des femmes et des enfants hébergés. La gestion générale du refuge y est discutée, la réunion se penche sur la situation de chaque famille hébergée afin d'envisager la coordination des accompagnements toujours avec une approche globale.

La réunion Adultes hébergés mensuelle : la question de la prise en charge sociale et juridique des femmes y est soulevée. Les réflexions portent sur la méthodologie, la pratique d'accompagnement, y est discutée et évaluée.

La réunion Enfants hébergés mensuelle : l'équipe des travailleurs qui accompagnent les enfants y est réunie. La prise en charge individuelle, en groupe tant au niveau familial, scolaire, psychologique y est abordée et développée pour le mieux de l'enfant et soutenir la pratique.

La réunion Ambulatoire mensuelle : le travail en ambulatoire y est abordé à travers les thématiques liées à la violence conjugale (ex. la crise, l'urgence, ...) Les outils et les techniques d'intervention y sont aussi amenés. Tous les moyens mis en œuvre pour l'accueil, l'aide et l'accompagnement des personnes y sont abordés.

La réunion ERAAP bimestrielle : rassemble les travailleurs qui prennent en charge les accompagnements psychologiques au sein du service ambulatoire. Les points de vue sur la pratique sont échangés et développés.

La supervision d'équipe mensuelle : elle apporte un cadre et un lieu où les situations cliniques qui soulèvent certaines questions sont apportées librement par les travailleurs. Les travailleurs alimentent les discussions en y amenant l'approche de leur discipline respective. La réflexion pluridisciplinaire augmente la qualité du travail en équipe. Le superviseur, par son regard et sa lecture externe permet le recul nécessaire face aux situations et dégage en même temps certaines représentations chargées d'émotions. L'équipe se réaccorde alors autour de l'objectif central moins embrumé par la complexité des problématiques abordées.

2. Les réunions en externe

Les équipes se rencontrent régulièrement pour des réunions de coordination interne et travaillent avec les différents réseaux des services externes. La collaboration avec les autres services à Bruxelles, en Belgique et parfois au niveau international est importante pour augmenter l'efficacité du travail auprès des bénéficiaires. La participation et l'intervention des travailleurs au cours de tables rondes, de conférences, de colloques peuvent témoigner d'une reconnaissance et d'une spécialisation construite au cours des années d'expérience.

III.MISSIONS COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

A. SERVICE D'AIDE AUX JUSTICIABLES

1. Le décret

Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales qui existe depuis 1977 a été reconnu en 2008 pour son travail d'accueil, de suivi et de formation par la COCOF dans le cadre du décret COCOF du 7 novembre 2003 qui concerne les services d'aide, d'une part aux victimes et à leurs proches, et d'autre part aux inculpés et condamnés en liberté, aux ex-détenus et à leurs proches.

Le CPVCF, quant à lui n'est concerné que par l'aide à une catégorie spécifique de victimes ; celle des violences conjugales.

Il a ensuite été agréé pour une période indéterminée dans le cadre du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé. Ce décret concerne 12 types de services ambulatoires agréés et subsidiés par la COCOF. Parmi ceux-ci, 4 services sont repris sous l'appellation services d'aide sociale aux justiciables. Ce sont : « SOS Viol » ; « Autrement bis » ; « le Service Laïque d'Aide aux Justiciables » et « le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales ».

Ces 4 services sont affiliés à la FdSS (Fédération des Centres de Services Sociaux).

Les missions d'accueil et d'aide reprises dans ce décret et qui concernent notre service sont :

- Assurer une permanence dans des lieux appropriés ;
- Apporter une aide psychologique centrée sur les causes et conséquences, directes ou indirectes, de l'infraction ;
- Accompagner les victimes ou leurs proches qui sollicitent une aide, tout au long de leurs démarches, pour faire face aux conséquences de la victimisation, en ce compris la victimisation secondaire, et si possible les aider à obtenir réparation ;
- Informer et orienter la victime ou ses proches dans ses relations avec la police, le pouvoir judiciaire..., ainsi que l'orienter en vue d'obtenir le bénéfice de l'aide de l'Etat aux victimes d'actes intentionnels de violences ;
- Faciliter l'accès des victimes et de leurs proches aux services d'aide aux personnes et de la santé, par un travail de partenariat avec le réseau socio-sanitaire.
- Sensibiliser le public et les organismes concernés aux droits et aux besoins spécifiques des victimes, en organisant des formations à destination des acteurs psycho-médico-sociaux, des entreprises ou des services publics.

Les services peuvent en outre développer **des activités de formation et d'information** sur les différentes problématiques abordées.

Ils sont également tenus d'établir tous les trois ans un projet de **démarche d'évaluation qualitative**.

Pour exercer ces missions, il a été octroyé 1,5 équivalent temps plein (une psychologue, une AS conseillère conjugale et une criminologue). Des frais de fonctionnement et de formation sont également prévus

Fin 2013, nous apprenons que dans le cadre de la 6ème réforme de l'Etat, les services SAJ vont être transférés à la Fédération Wallonie-Bruxelles ce qui suscite de nombreuses craintes pour l'avenir.

2. L'accueil – l'aide – l'accompagnement

2.1. Fonctionnement

Dans les bureaux du Centre, la plupart des victimes sont orientées par des services sociaux, médicaux, police, employeur, écoles...

Elles appartiennent à toutes les catégories sociales et culturelles.

Le Centre s'adresse aussi à tout professionnel confronté dans sa pratique à des situations de violence conjugale, désireux d'avoir des pistes d'intervention.

Le public est composé en majorité de femmes de tout âge, il comprend aussi des couples et quelquefois des hommes victimes de violences conjugales.

Nous recevons également les personnes ; hommes ou femmes, qui volontairement, se présentent pour des violences conjugales et familiales dont elles ont été auteures. Elles restent très rares. Nous privilégions pour elles, une orientation vers les associations qui travaillent exclusivement avec elles. La sécurité des victimes restent un critère prioritaire dans la décision de prise en charge des auteurs.

Une permanence téléphonique est assurée tous les jours en toute confidentialité car beaucoup de femmes sous le contrôle du partenaire ou sous l'emprise de la peur se trouvent dans l'incapacité de se présenter dans nos bureaux.

Cette première démarche va souvent être déterminante dans l'évolution de la situation de la personne.

Un accueil sur rendez-vous est assuré tous les jours dans les bureaux du service ambulatoire.

Que ce soit lors d'entretiens téléphoniques ou d'entretiens sur place, nous sommes face à des personnes dont la souffrance n'a souvent jamais été exprimée. Le silence qui renforce le maintien de la violence trouve sa source dans la honte, la culpabilité, le sentiment d'échec, la peur, ou l'impossibilité de dire l'indicible. Elles sont souvent désemparées, confuses, épuisées et ne savent pas que faire. La seule chose dont elles sont certaines, c'est de vouloir que la violence s'arrête.

Par une écoute active et bienveillante, elles se sentiront reconnues et ce sans condition et sans jugement.

L'aspect délictueux du recours à la violence sera énoncé clairement.

Nous prenons le temps de faire avec la personne **l'analyse de sa demande** aussi urgente soit elle car des décisions précipitées pourraient avoir des conséquences dangereuses. Cela nous permet aussi souvent de ne pas déposséder la personne de sa décision qui est souvent très vacillante au début, d'évaluer ses propres ressources, de considérer les solutions qu'elle a sans doute déjà mises en œuvre.

En même temps qu'elle éclaircit peu à peu sa propre demande, la personne se positionne aussi. Le travail d'autonomie et de l'estime de soi commence déjà là. Cet éclaircissement peut prendre quelques séances d'entretiens avant une décision de départ, de **demande d'hébergement**, de dépôt de plainte ou d'entamer une **thérapie de couple**.

Parfois aussi, après deux ou trois entretiens, la demande implicite de vouloir aider son partenaire fait jour. Elle nous demande de l'aider car seule elle n'y parvient plus...

Un **soutien psychologique à court ou moyen terme** pour surmonter certaines étapes se révèle être aussi la demande de la personne.

Le travail en partenariat ou un relais vers d'autres services peut être envisagé à tout moment dans le parcours de la relation d'aide.

Quand la demande est précise, l'aide consiste à informer sur les mesures à prendre dans l'immédiat pour sa sécurité et celle des enfants, sur ses droits et la procédure élémentaire à suivre.

Si la personne se sent prête à entreprendre seule ses démarches, nous l'orientons vers d'autres services d'aide (BAV, Espace Rencontre, policier de référence...) Si elle en ressent le besoin; nous proposons de l'y accompagner.

Pour certaines victimes, la demande d'hébergement va émerger au cours d'entretiens individuels et/ou en couple. Ces personnes seront dès lors orientées vers le refuge ou une autre maison d'accueil.

2.2. Quelques chiffres concrétisent le travail de l'ambulatoire :

6682 appels téléphoniques

1.880 rendez-vous ont été fixés

1.173 entretiens ont eu lieu parmi lesquels

383 nouveaux dossiers

12 couples sont venus consultés

Sur les 1.173 entretiens, un tiers concerne l'écoute, le soutien et le suivi, un autre tiers concerne des demandes d'hébergement et le dernier tiers concerne des demandes d'information juridique et sociale.

2.3. Exemples de cas pris en charge lors de :

a. La permanence téléphonique

La demande vient d'un couple d'une cinquantaine d'années. C'est Madame qui appelle en présence de Monsieur. Monsieur et Madame se séparent, ils doivent signer les conventions du divorce à l'amiable dans 3 jours. Ensemble, ils ont une fille de 8 ans souffrant d'un lourd handicap depuis la naissance. Monsieur a quitté le domicile pour vivre avec sa maîtresse. Ils ont convenu que monsieur continuerait à venir à la maison pour aider Madame dans la prise en charge de leur fille. Madame a surpris Monsieur à plusieurs reprises au domicile en rentrant chez elle et lui a reproché de venir en son absence. Elle dit que Monsieur a les nerfs à vif pour l'instant et s'emporte pour un rien. Elle veut que Monsieur respecte les accords qu'ils ont pris mais ne veut rien faire contre lui car elle a toujours besoin de son aide pour soigner leur fille. Elle dit que tout a été très vite et que si Monsieur est parti c'est parce qu'il ne supporte pas la lourdeur du handicap de leur fille.

Ils désirent tous les deux garder de bons contacts et faire une séparation en douceur.

Nous leur proposons de consulter une de nos conseillères conjugales pour qu'ils puissent déposer leurs émotions et prendre le temps de dialoguer sur ce qu'ils éprouvent et comment ils voient l'avenir. Ils trouvent l'idée bonne et semblent soulagés qu'on veuille bien les écouter. Rendez-vous est pris pour la semaine suivante.

b. La première consultation

Madame Z se présente à notre permanence suite à un rendez-vous qu'elle a pris par téléphone quelques temps plus tôt. Elle est mariée à un belge d'origine marocaine. Ils se sont rencontrés au Maroc lors de visites de Monsieur à sa famille. Madame travaillait et vivait avec sa maman et son frère. Elle a donc quitté son pays, sa famille et son travail pour aller vivre avec Monsieur. Dès son arrivée, elle pense s'intégrer rapidement puisqu'elle a des notions d'anglais et d'allemand et qu'elle a déjà une expérience professionnelle. Cependant elle tombe rapidement enceinte et Monsieur fait pression sur elle pour qu'elle pratique une IVG. Elle se fait donc avorter même si cela provoque chez elle beaucoup de sentiments de culpabilité notamment à cause de ses convictions religieuses. Monsieur lui laisse alors faire une formation en néerlandais mais, après une année, Madame tombe de nouveau enceinte. Il commence à exercer des pressions sur Madame pour qu'elle abandonne ses cours notamment en ayant des gestes très brusques envers le bébé de trois mois. La famille de son mari est également très humiliante par rapport à elle. Très vite, elle attend un deuxième enfant car Monsieur refuse qu'elle prenne des contraceptifs. Après la naissance, il lui dit ensuite très clairement qu'elle ne pourra plus jamais travailler, plus avoir d'amies et que son rôle est de rester à la maison pour s'occuper de son foyer. Il ne se soucie pas des enfants et la menace de les renvoyer tous les trois au Maroc. Monsieur a un bon salaire car il est employé et touche environ 2000 euros. Cependant toute la famille vit dans un appartement une chambre. Monsieur dispose également des primes de naissances et des allocations familiales.

Lors de l'entretien, Madame se culpabilise beaucoup et nous dit régulièrement que nous devons la trouver stupide. Par contre elle attribue un pouvoir énorme à Monsieur en lui attribuant des influences dans les hautes sphères du pouvoir politique et judiciaire.

Selon elle, sa seule issue est de trouver un travail ici pour échapper à l'emprise de Monsieur.

En général, lorsque nous recevons ce type de demande, suite à l'expérience que nous avons dans d'autres cas, nous vérifions que, de par sa situation familiale, Madame ne risque pas de perdre son titre de séjour sur le territoire. Dans ce cas-ci, Madame est mariée depuis plus de 5 ans, elle a deux enfants belges elle n'a donc aucun souci à se faire à ce sujet.

Ensuite, nous partons de sa première demande qui est de trouver un emploi, nous la valorisons dans son expérience passée mais essayons de lui faire comprendre que sa priorité est de sortir de la situation conjugale conflictuelle. Nous lui donnons donc des informations sur :

- 1) Les ressources dont elle pourrait disposer si elle se séparait de son mari (CPAS, chômage,...)
- 2) Les procédures juridiques à entamer si elle choisit de se séparer ainsi que les délais nécessaires pour les entreprendre
- 3) Les possibilités d'hébergement (ressources propres telles que la famille, maison d'accueil, ...)

Nous envisageons tous ces points au regard du contexte qu'elle nous présente. Par exemple, nous prenons en compte la dangerosité de monsieur, les conséquences financière d'une séparation éventuelle (ex : endettement), la situation de séjour de Madame ou de Monsieur.

Quelque soit la décision que prendra Madame nous pouvons lui proposer soit :

- un suivi au sein de notre service ambulatoire : psychologique, social ou entretien de couple.
- Un suivi par des organisations extérieures : BAV, centre de santé mentale, service d'aide aux justiciables, CIRE,...
- Avocat pro deo ou autres.

Dans tous les cas nous insistons sur notre disponibilité future que soit par téléphone, entretien ou accompagnement.

c. L'accompagnement psychologique individuel

Madame X est âgée de 39 ans lorsqu'elle fait appel à notre service. Elle est belge et célibataire. Elle travaille depuis plusieurs années et actuellement, cumule deux mi-temps dans des services différents. Elle a deux enfants de 11 et 4 ans.

Concernant sa vie affective, madame a eu une première relation amoureuse qui a duré 13 années. De cette relation est né un premier enfant. Tout se passait relativement bien, il n'y avait pas de violence particulière, mais, avec le temps, une certaine monotonie s'était installée dans le couple.

C'est à ce moment que madame fait la rencontre de monsieur F qui va la séduire dans le métro. Monsieur F connaît, lui aussi, plus ou moins la même situation dans son couple. En effet, il vit avec une autre dame avec laquelle il a deux enfants, un de 11 ans et un de 8 ans. Chacun des partenaires aura par la suite ses enfants en garde alternée une semaine sur deux.

Madame X et monsieur F vont donc quitter leur partenaire respectif pour vivre ensemble. De cette union, va naître une petite fille qui est âgée aujourd'hui de 4 ans. Cette grossesse a été très compliquée, car non désirée. Par ailleurs, la question d'avortement a été abordée. In fine, madame décide de garder l'enfant. Cette relation durera entre trois et quatre ans. Ils sont séparés depuis un peu plus d'un an quand nous rencontrons madame pour la première fois.

Aujourd'hui, madame X vit seule avec ses enfants et tente de reconstruire une relation amoureuse avec un nouveau partenaire. Cependant, elle rencontre des difficultés à reconstruire une relation. En effet, elle a du mal à s'investir, alors qu'ils sont en couple depuis plusieurs mois. Elle cache cette relation à ses enfants et à son ex-partenaire également. Monsieur F a, quant à lui, quitté madame X pour une autre partenaire.

Dès le début de la relation et durant toute la vie de couple avec monsieur F, madame X décrit celui-ci comme très possessif et très jaloux. Par la suite, elle pense que monsieur a également essayé de l'isoler de son réseau social et familial. Il va devenir de plus en plus agressif verbalement : il méprise, dénigre, humilie régulièrement madame. Monsieur va même jusqu'à devenir menaçant physiquement, sans donner de réels coups, ce qui effraie très fortement madame à tel point que celle-ci semble incapable de réagir. L'intensité de cette violence va prendre des proportions de plus en plus importantes pendant la grossesse. Madame a, à plusieurs reprises, tenté d'améliorer la relation avec monsieur, mais il y avait toujours quelque chose qui ne fonctionnait pas. C'était comme s'il cherchait constamment à saboter tout ce qu'elle mettait en place, dit-elle. Cependant, le couple finira par se séparer, car monsieur partira avec une autre femme.

En ce qui concerne leur fille, ils vont trouver un accord de garde. Madame gardera la fille à titre principal et Monsieur la prendra une semaine sur deux du mercredi 17 heures au dimanche matin.

Cependant, monsieur ne respecte pas les accords prévus en venant chercher sa fille à des heures ou des jours non convenus, ce qui maintient une pression constante sur madame. De plus, monsieur est très harcelant avec des messages, des mails ou des coups de téléphone humiliants, dénigrants, insultants, rabaisant madame dans tout ce qu'elle fait et notamment dans son rôle de mère, ce qui a un grand impact sur elle. Lors des échanges, Monsieur devient également très

menaçant physiquement, il intimide madame, la pousse et lui donne quelques coups sans laisser de trace. Tout cela étant accompagné d'insultes, de menaces, d'intimidations, etc., la seule réaction possible pour madame est de se soumettre au bon vouloir de monsieur.

Les moments où monsieur vient chercher ou déposer sa fille sont extrêmement pénibles pour madame. Elle explique qu'elle se retrouve comme paralysée devant monsieur, sans aucune ressource pour réagir. Elle dit être comme tétanisée face à monsieur. Madame se retrouve dans une situation où elle a constamment peur quand son téléphone sonne ou quand monsieur est sensé arriver.

Quand elle arrive pour la première fois dans notre service, elle est orientée par le bureau d'aide aux victimes de sa commune. En effet, malgré la difficulté pour madame de gérer la situation, elle a pu déposer plainte contre monsieur.

Madame X se présente à nous avec plusieurs difficultés. Elle a des insomnies, d'ailleurs elle est sous somnifère, présente un sentiment de fatigue intense, une hyper vigilance permanente, une peur et un état d'anxiété constant. Elle exprime également un sentiment de vide intérieur, de culpabilité par rapport à ses choix de vie et d'incapacité à agir ou réagir face à monsieur F. Madame semble totalement sous l'emprise de monsieur, ce qui l'empêche de se sentir libre de ses faits et gestes. Elle a tendance à se négliger et à n'exister qu'à travers son rôle de maman. Elle dit aussi manquer de confiance en elle, ce qui a des répercussions sur son lieu de travail.

Les premiers entretiens nous ont permis de mieux comprendre ce qui amenait madame dans notre service. En effet, nous pourrions dire que madame n'est plus en contact direct avec son agresseur et qu'il n'y a pas de violence physique signifiée, mais nous avons estimé que madame X vivait une situation de violence psychologique et verbale par des attitudes de pressions, harcèlements, humiliations, insultes, etc., qui avait des répercussions certaines et importantes dans son quotidien.

Ensuite, nous avons tenté de comprendre ce qui se jouait dans cette relation, autant pendant la vie commune que par la suite. En ce qui concerne la situation actuelle, nous avons pu faire ressortir que monsieur F, malgré la séparation, voulait garder une certaine emprise, un contrôle, un pouvoir sur madame X. Il veut la maintenir dans une forme d'inertie et d'impuissance. Madame l'exprime notamment dans le fait que dès qu'elle se sent mieux, et donc plus apte à tenir tête à monsieur, il augmente l'intensité des stratégies pour la mettre à mal. Nous irons plus en profondeur de cette analyse ultérieurement, car madame semble trop submergée par ses symptômes et son mal-être.

Lors des entretiens suivants, nous avons davantage travaillé sur la valorisation des ressources de madame X. En effet, madame nous explique qu'elle a fait un malaise dans la rue, ce qui a amené son médecin à la mettre en incapacité de travail pendant 15 jours. A ce stade, nous avons tenté de mettre en évidence les différentes capacités qu'elle utilise déjà sans en avoir réellement conscience, notamment, ses compétences maternelles, les démarches concrètes de demandes d'aide, etc. Nous lui avons aussi proposé de réaliser quelques activités individuelles telles que notre atelier massage et une activité sportive qu'elle apprécie particulièrement. Nous lui avons également suggéré de réaliser une petite séance de relaxation quotidienne avant le coucher.

Au fur et à mesure des séances, nous avons pu constater que lui donner l'opportunité de prêter attention à son bien-être a eu un impact positif sur son quotidien. Ceci nous a permis de revenir sur l'analyse des enjeux de la relation. Dans un premier temps, nous avons mis en évidence les résonances que les comportements de monsieur provoquent chez elle. Il en est ressorti que lorsque monsieur touche à son rôle de mère cela réveille toute l'ambivalence par rapport à la grossesse ainsi qu'un sentiment de culpabilité envers sa fille. De ce fait, madame s'est inscrite dans une dynamique relationnelle dans laquelle elle doit continuellement se justifier face à monsieur. Avec cette réflexion, elle comprend qu'elle se retrouve face à des messages paradoxaux quand elle est face à cet homme et que, quelle que soit l'issue de l'interaction, le résultat sera toujours négatif. Elle est constamment dans la position de mauvaise personne. Afin de donner la possibilité à madame de trouver une stratégie pour faire face à ses résonances et leurs impacts, nous avons proposé de ramener en séance leur prochaine rencontre de manière détaillée et séquencée. Lors de la réflexion autour de cet exercice madame a pris conscience que monsieur était probablement encore très en colère contre elle car celle-ci tente de refaire sa vie.

Au cours des semaines qui ont suivi, elle a eu de plus en plus de facilité à se détacher du besoin de se justifier durant les différentes rencontres avec son ex-partenaire. Nous constaterons que celui-ci va essayer par d'autres moyens de déstabiliser madame mais en vain. Madame exprime un sentiment de fierté concernant l'attitude qu'elle adopte face à monsieur. Elle semble reprendre un certain pouvoir ou contrôle dans la relation en se dégageant de la position de soumission pour adopter une position plus égalitaire.

Madame a voulu comprendre pourquoi monsieur fonctionnait de cette manière, car il s'est avéré que la première relation de monsieur était fort semblable à celle-ci. Nous avons pris le temps d'une séance pour en discuter. Madame est arrivée à la conclusion que la réponse se trouverait dans un travail d'analyse personnelle de monsieur.

Lors de notre dernière séance, madame a amené d'autres thèmes de discussion tels que son ressenti émotionnel ou sa nouvelle relation. Devons-nous comprendre que toute la place n'est plus accordée à son ex-partenaire? Madame nous signifiera qu'elle a toujours peur de monsieur mais beaucoup moins fort qu'auparavant. Elle dit également ne plus avoir recours aux somnifères car elle dort mieux.

d. L'accompagnement de couple

Dans un premier temps, Madame X est venue seule. Elle a connu le Centre via internet.

Celle-ci vient consulter car elle commence à avoir peur des récentes manifestations de forte agressivité de la part de son mari. Elle craint de la violence physique à son égard. Elle est très inquiète et triste car elle ne reconnaît plus leur relation qui était pleine de complicité et de dialogue au début. Elle s'inquiète aussi pour l'impact de cette agressivité sur leur enfant.

Une consultation de couple lui est proposée. Monsieur accepte facilement de venir.

C'est un couple d'une trentaine d'années tous les deux universitaires. Ils ont quitté l'Italie où ils se sont connus et ont choisi de s'installer récemment à Bruxelles pour raisons professionnelles. En effet, ils ont créé leur propre société de consultance.

L'installation en Belgique fut très douloureuse pour tous les deux : ils sont jeunes parents confrontés à une insécurité financière dans un pays inconnu, sans attache. Les bureaux de leur société se trouvent dans leur appartement exigu, ce qui amplifie leur sentiment d'être « prisonnier » disent-ils.

Le travail avec ce couple qui s'est étalé sur 11 semaines, leur a permis :

de pouvoir exprimer leurs souffrances, leurs peurs (tout perdre, se perdre, se retrouver SDF, l'avenir de leur enfant...)

de pouvoir exprimer à l'autre son ressenti.

Il reproche à sa femme de le contrôler, de le diriger, il se sent humilié et lui reproche de prendre des décisions seule.

ELLE, exprime son sentiment de solitude dans la relation, que face à l'inertie de son mari, elle se sent obligée de prendre des décisions rapides tant au niveau privé que professionnel.

Chacun se sent abandonné par l'autre depuis leur arrivée à Bruxelles.

de réfléchir à leur façon de réagir face à la peur, au stress.

Lui, explique que quand il est inquiet, angoissé, se renferme, a tendance à boire, devient insomniaque.

Elle, explique qu'elle a besoin d'agir, de tout contrôler. « Il est un peu paranoïaque » dit-elle et « il pense toujours que j'agis contre lui ».

de comprendre la relation qui s'est installée entre eux et comment les réactions de l'un alimentent et renforcent les malaises et les souffrances ressenties par l'autre (plus il se ferme, plus son angoisse à elle a augmenté, l'amène à le houspiller, à agir vite seule, plus lui se sent nié, humilié, se renferme.

s'intéresser à ces moments d'agressivité chez lui, à quel moment elle se manifeste, comment elle s'arrête, qui fait quoi, comment ils reprennent contact, comment ils pourraient s'aider pour faire différemment.

de se rassurer sur le lien qui les unit, pourquoi ils se sont choisis, d'exprimer ce qu'ils aiment l'un chez l'autre, qu'est-ce qui les unit ? Quelles sont les joies du couple, leurs plaisirs dans la vie ?

de renforcer le soutien dans le couple.

de restaurer le dialogue, la communication, l'importance du « Donner –Recevoir ».

Les modèles des couples parentaux et leur propre relation à leurs parents ont été abordés. Qu'est ce qu'ils ne veulent pas transmettre à leur enfant (insécurité, incohérence, solitude...)

de réfléchir aux résonances dans leur histoire (besoin de partir loin de leur milieu, de leurs racines)

Tous les deux ont pu bénéficier de séances de massage/relaxation au Centre.

Le couple a déménagé dans un appartement plus grand, ce qui a permis que le bureau soit dans une pièce distincte du privé.

Elle de son côté, a loué un espace pour son bureau, ils se sont répartis les différents aspects de leur travail. La scolarisation de leur enfant les aide à « s'ancrer » à Bruxelles.

Un rendez-vous est fixé en juin pour faire le point ensemble.

3. Actions de formation

Une de nos missions dans le décret est d'organiser des séances de sensibilisation pour des acteurs psycho-médico-sociaux, des entreprises ou des services publics :

Quelques-unes d'entre elles :

- Séance de sensibilisation aux violences intrafamiliales à trois classes d'étudiants de 6^{ième} année secondaires (40 élèves)
- Participation à la plateforme violences d'Ixelles, CIVIO.
- Participation à la plateforme violences conjugales de Bruxelles et de Saint-Josse
- Participation aux réunions à la FdSS pour améliorer l'aide apportée aux justiciables.
- Participation aux réunions de réflexion et aux groupes de travail du réseau Mariage Migration.
- 1^{er} janvier au 30 juin : participation à 5 tables rondes d'une demi-journée autour d'un projet recherche-action sur violences conjugales et familiales ; animées par Pascale Jamouille et Sylvia Mesturini Capo organisée par le service de prévention et de cohésion sociale de Watermael Boitsfort, le ministère de l'égalité des chances de Bruxelles Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'étude sera publiée et sera l'objet d'un colloque. (18 personnes).
- 18 février : - organisation et intervention en collaboration avec le Ciré d'un débat avec les parlementaires et madame la Ministre Joëlle Milquet à destination du Politique et des associations (60 personnes) ->voir annexe
- 8 mars : - carte blanche en partenariat avec le Ciré d'un article dans la Libre Belgique, sur les femmes migrantes victimes de violence conjugale.
- 13 mars : intervention dans le travail d'accompagnement des victimes dans le cadre d'une formation des professionnels de la justice : substitut du procureur du roi, stagiaire judiciaire (26 personnes).
- 26 avril et 24 mai : - séances d'information et de sensibilisation pour des travailleurs communaux de l'administration communale de Koekelberg (21 personnes).
- 30 avril : - animation sur les relations amoureuses à destination d'élèves de 3^{ème} année professionnelle à l'école Eperonniers Mercelis à Ixelles (12 personnes).
- 28 mai : - séance d'information à La Louvière à destination de professionnels organisée par la Fgtb.
- 30 mai : - participation à la rédaction de la réalisation d'une brochure d'informations sur le droit des migrant(e)s victimes de violence conjugale, en collaboration avec le Ciré et d'autres associations, à destination des professionnels et du public (voir annexe).
- 17 juin : - séance d'information à destination d'étudiants dans le service de CFCS au sein de TéléService (5 personnes).
- 18 juin : - rencontre et échanges avec le cabinet de l'Intérieur et de l'Egalité des chances au sujet des migrantes victimes de violences conjugales (9 personnes)
- 1^{er} octobre : - séance d'information sur le travail d'accompagnement des victimes de violences conjugales pour les membres du Réseau de santé mentale d'Ixelles (15 personnes).
- 24 octobre : table ronde d'une matinée autour des violences liées à l'honneur dans la cadre du PAN 2014-2018 animé par la Voix des Femmes à l'institut de victimologie
- 25 novembre : - intervention lors des journées de sensibilisation à destination de professionnels « violence conjugale : quelles ressources pour les femmes migrantes ? » organisée par les femmes prévoyantes socialistes (35 personnes).
- 26 novembre : - intervention dans la conférence : « la clause de l'Européenne la plus favorable » organisée par la maison des femmes de Schaerbeek à destination des professionnels et du public (30 personnes)

- 13 et 17 décembre : - séances d'information et de sensibilisation sur les pistes d'aide à apporter aux femmes victimes de violences conjugales à destination des sages femmes. Séances organisées dans le cadre de la plateforme de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, faites à Erasme et au BIP (50 personnes).
- 19 décembre : - intervention dans un débat sur la convention d'Istanbul (Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et la violence domestique) à destination de professionnels organisée par la voix des femmes (18 personnes).

4. Projet de démarche d'évaluation qualitative (DEQ) 2011-2013

Thème : La démarche d'évaluation qualitative collective

Déclinaison : création d'une carte d'identité du secteur de l'aide aux justiciables

Rappel du thème du projet

Le thème choisi était la démarche d'évaluation qualitative collective (travail en réseau). Il a été décliné en vue de la création d'une « carte d'identité » du Secteur de l'Aide aux Justiciables.

Ce Secteur est composé de 4 asbl : Autrement bis, Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales, SLAJ-V et Sos Viol.

Dans la phase préliminaire obligatoire constituant le projet DEQ 2011-2013 : il était nécessaire aux 4 services d'entamer une **démarche de connaissance et de reconnaissance mutuelle**. Cette étape doit mettre en exergue nos points communs et renforcer nos complémentarités. Nous pouvons ainsi délimiter le champ d'application de nos compétences communes.

Qui aide-t-on ? Comment ? Qu'est-ce qui nous différencie ? En quoi l'aide que nous proposons est-elle différente de celle prodiguée par les services issus d'autres secteurs ?

Comment chaque institution se définit-elle par rapport aux 3 autres services constitutifs du Secteur des Services de l'Aide aux Justiciables et par rapport à l'ensemble des autres secteurs du non-marchand ? Avoir des regards croisés, extérioriser les pratiques professionnelles, échanger sur les modalités d'intervention, cultiver l'intérêt de la rencontre, sont autant de paramètres indissociables qui permettent au processus d'élaboration du réseau de se concrétiser.

1^{ère} phase préliminaire : la reconnaissance interne (DEQ 2011-2013)

Les quatre services agréés ont entamé une démarche de connaissance et reconnaissance mutuelle, afin de pouvoir mieux cerner les similarités et les divergences des missions de chacun et des modes de fonctionnement de chaque institution ainsi que d'arriver à se penser et à se dire en tant que secteur à part entière. Pour pouvoir délimiter sa place dans le paysage de l'ambulatoire bruxellois, il faut tout d'abord se définir.

2^{ème} phase : la reconnaissance externe (DEQ 2014-2017)

Face à un ambulatoire bruxellois qui, bien que défini légalement dans un Décret depuis deux ans seulement, existe déjà dans les faits depuis plusieurs années (cfr « Les Assises de l'Ambulatoire Social-Santé 2002-2006), il est nécessaire d'être identifié et reconnu en tant que nouveau Secteur. Par rapport à cette nécessité, nous envisageons de rendre publiques des initiatives communes, parmi lesquelles la « carte d'identité » du Secteur.

Les objectifs visés par la démarche d'évaluation qualitative

L'objectif général est de réaliser une « carte d'identité » du Secteur. Cet objectif général se décline en plusieurs objectifs opérationnels :

- Regrouper les travailleurs du Secteur, proposer des moments de rencontre et de travail ;
- Apprendre à se connaître à travers des échanges de pratiques et à clarifier les points communs et divergents des institutions ;
- Travailler ensemble sur des projets ou des situations cliniques ;
- Aider chaque travailleur du réseau à avoir une représentation du Secteur ;
- Acquérir une pensée collective tenant compte de tout le Secteur ;
- Rompre une certaine forme d'isolement institutionnel en vue de favoriser une pratique de réseau.

Les objectifs déclarés dès le début de la démarche restent totalement pertinents et n'ont pas subi de modifications en 2013.

Activités réalisées autour de la DEQ

Suite au choix des 4 services de s'affilier à la FdSS, la direction de cette Fédération a décidé d'engager en interne une personne chargée de coordonner et promouvoir le Secteur de l'Aide aux Justiciables. Elle veille à la tenue de réunions régulières entre les services concernés et est une sorte de facilitateur neutre.

Une réunion plénière annuelle rassemblant l'ensemble des travailleurs des équipes a eu lieu afin qu'ils puissent mieux se connaître.

En parallèle, un **groupe de travail** a été créé **pour élaborer un site Internet** qui permettra de rendre publique la « carte d'identité » du Secteur, sera nourrie par les réflexions émanant de la journée.

Il a été décidé, pour nourrir la réflexion et alimenter le site internet, de créer des groupes d'écriture autour de thèmes communs aux équipes ; ainsi le thème de l'approche globale a été retenu ainsi que celui des pratiques de groupe (groupes de parole, de solidarité, thérapeutiques).

Ces thématiques sont relayées au sein de l'équipe des travailleurs et certains d'entre eux participent à ces groupes de manière active.

Des **réunions Inter-Centres** (réunissant des travailleurs et coordinateurs des 4 services) ont également eu lieu régulièrement afin de se tenir informés des nouvelles du Secteur et de développer des actions et politiques communes. Elles sont autant d'occasions d'avancer vers une pratique de réseau.

Les constats concernant les effets produits par les activités liées à la DEQ

L'intérêt général de la construction de ce Secteur est l'amélioration de la prise en charge des justiciables et la visibilité envers les autres secteurs psychosociaux et ce, afin d'optimiser l'orientation des justiciables.

Ces thématiques sont relayées au sein de l'équipe des travailleurs et certains d'entre eux participent à ces groupes de manière active.

Le projet permet en effet aux travailleurs d'interroger les évidences, de nuancer des certitudes et de préciser des concepts. Cela permet d'ouvrir les questions qui parfois ne trouvent pas de réponses car les personnes ont tendance à envisager les choses toujours de la même manière ; les aborder avec d'autres regards permet d'avancer et d'enrichir non seulement les discussions mais aussi la façon de travailler.

Les actions entreprises en termes de sensibilisation, d'information en lien direct avec la DEQ

Le travail du service ne se modifie pas du fait de la DEQ, les formations proposées et/ou demandées sont en lien avec la problématique particulière traitée par le Centre, c'est-à-dire la violence conjugale. Les effets de la DEQ sont encore indirects.

Coordonnées des personnes de contact

Myriam de Vinck et Yamina Zaazaa, codirectrices de l'association.

Téléphone : 02/539 27 44.

Mail : violencesfamiliales@hotmail.com

B. SERVICE D'HEBERGEMENT EN MAISON D'ACCUEIL

1. Projet collectif et activités ponctuelles

1.1. Fonctionnement du refuge

- Le refuge offre un accueil résidentiel temporaire à des femmes maltraitées, seules ou avec enfant(s) (capacité de 24 lits). Il n'y a pas de limite d'âge pour l'accueil des enfants.
- L'adresse confidentielle permet aux personnes hébergées de trouver la sécurité et la tranquillité nécessaires pour se ressourcer.
- L'entretien d'accueil se fait au bureau d'accueil, au 28 Boulevard de l'Abattoir-1000 Bruxelles.

Le Refuge a été créé en 1977. Depuis lors, l'expérience vécue au quotidien avec les femmes hébergées et leurs enfants nous fait évoluer dans la compréhension de la violence conjugale et dès lors dans nos modes d'intervention.

L'équipe accompagnement adultes soutient les femmes dans un cheminement personnel qui leur permet de (re)trouver le respect de soi et davantage de confiance en leurs capacités personnelles, une meilleure connaissance de leurs besoins, afin qu'elles puissent faire des choix plus justes pour elles-mêmes : séparation ou retour avec le partenaire sur de nouvelles bases, recherche d'une formation, d'un logement,...

L'équipe enfants, quant à elle, accompagne les enfants et leur mère au quotidien soit par contacts individuels soit par le biais d'animations de groupe. Nous développerons leurs actions un peu plus loin dans le rapport.

Depuis toujours, nous avons à cœur d'héberger les femmes et les enfants dans un cadre chaleureux et convivial et de proposer aussi une aide concrète (don de vêtements, de vaisselle, transport mobilier, aide pratique,...).

Ces services ainsi que la maintenance, l'entretien, les travaux, l'aménagement, les achats, la récupération de meubles, vêtements, vaisselle, sont assurés par **l'équipe intendance**. Par sa présence quotidienne, cette équipe joue un rôle très important auprès des hébergés (accompagnement, traduction, proximité, disponibilité,...)

L'équipe animations permet, quant à elle, d'effectuer un travail de groupe qui est très complémentaire au suivi individualisé. Nous en reparlerons également plus loin.

Depuis longtemps déjà, la maison d'accueil est souvent complète et un hébergement immédiat n'est pas possible, les personnes sont alors inscrites sur une liste d'attente. Un contact et/ou un suivi est déjà proposé à la personne qui demande l'accueil. Ce travail est possible grâce à notre Service d'Aide Sociale aux Justiciables.

En attendant qu'une place se libère, nous voyons avec cette personne si elle peut compter temporairement sur d'autres ressources (amis, famille, centre d'accueil d'urgence, autres maisons d'accueil).

Ces deux dernières années, la liste s'allonge et le délai d'attente est de deux mois environ, ce qui est considérable dans le cas de la problématique des violences conjugales. Nous remarquons que les autres maisons d'accueil vers qui nous orientons souvent les demandes d'hébergement que nous ne pouvions pas satisfaire sont préoccupées par les mêmes problèmes.

Cette difficulté à entrer en maison d'accueil est nous semble-t-il liée à l'allongement des séjours des personnes hébergées ;

Plusieurs phénomènes sont liés à ces longs séjours :

La première explication est certainement l'offre insuffisante des logements à louer à Bruxelles et les loyers trop élevés. De nombreux propriétaires ont des attitudes discriminatoires envers leur potentiel futur locataire, ils n'acceptent pas les personnes dépendant du CPAS, de couleur, avec des enfants, ne respectent pas la législation sur les baux et proposent des logements hors de prix,...

Les personnes, qui sont déjà fragilisées par leur situation, se découragent de ne pas trouver un logement privé, ont l'impression qu'elles ne s'en sortiront pas et sont parfois prêtes à accepter n'importe quelle solution. D'autres sont plus dans l'exigence, en tant que victime, de se voir attribuer automatiquement un logement social ou un logement à prix réduit et là aussi il n'y pas d'offre suffisante.

La paupérisation et l'isolement lié à la problématique des violences conjugales renforcent évidemment ces difficultés.

De plus, les personnes hébergées au refuge, extrêmement fragiles psychologiquement, ne sont pas prêtes à vivre seule ou avec leurs enfants dans un logement privé. Dans ces cas-là, il arrive que nous proposons à la fin du délai d'hébergement au refuge une transition par une autre structure d'accueil qui fonctionne différemment (appartement avec présence du personnel sur place, vie communautaire), mais dans ces services-là aussi, il n'y a plus beaucoup de places disponibles.

Enfin, nous recevons de plus en plus de personnes qui ne sont pas ou ne sont plus en ordre de séjour sur le territoire belge car elles ne sont plus sous la loi du regroupement familial. Elles n'ont pas de ressources et ne savent pas s'installer. La régularisation, quand elle est possible, prend du temps et entraîne un allongement significatif de la durée de l'hébergement.

Un certain découragement risque de s'installer tant du côté des personnes en difficulté que du côté des travailleurs qui ont l'impression de ne plus pouvoir remplir leurs missions, notamment celle de pouvoir accueillir une personne ou une famille en danger et qui nécessiterait une protection rapide.

1.2. Quelques chiffres

En 2013, nous avons hébergé 95 personnes dont 42 femmes et 53 enfants. Ce qui représente un total de 7915 nuitées.

En 2012, nous avons hébergé 88 personnes dont 42 femmes et 46 enfants.

En 2011 : 78 personnes hébergées

En 2010 : 103 personnes

En 2009 : 100 personnes

En 2008 : 99 personnes

1.3. L'accompagnement adulte

L'équipe accompagnement adultes travaille avec la notion de référence.
Chaque référent travaille en étroite collaboration avec des personnes ressource de l'équipe.

Une guidance sociale et un travail d'écoute sont au cœur du suivi. Cette guidance sociale permettra à la femme d'être accompagnée dans les démarches administratives (allocations familiales, CPAS, mutuelle) ainsi que dans une guidance budgétaire.

Le référent pourra également l'informer et l'aider dans la recherche d'une formation ou d'un emploi, d'un cours d'alphabétisation ou d'un logement et la soutenir dans les démarches juridiques qu'elle entreprend.

Parallèlement, un travail d'écoute aura lieu dans le respect de la demande de la personne, avec la possibilité pour certaines femmes d'entreprendre un travail plus approfondi sur elles-mêmes afin de mieux comprendre les mécanismes de la violence et le sens des événements douloureux qu'elles viennent de vivre.

1.4. Accompagnement santé

L'OMS qualifie les violences conjugales comme un problème de santé prioritaire...

Au moment de l'hébergement des femmes et des enfants, une attention est prêtée à l'aspect santé.

Beaucoup d'entre elles n'ont pas de médecin généraliste, ni de gynécologue, elles utilisent les gardes d'hôpitaux.

Dans les entretiens, on retrouve les plaintes suivantes : troubles du sommeil, troubles alimentaires, migraines, vertiges, fatigue, anxiété, dépression, palpitations, douleurs diffuses... Souvent, elles sont sous anxiolytiques, antidépresseurs ou somnifères.

L'accent sera mis pour les femmes sur :

- L'importance du rôle d'un médecin généraliste
- L'orientation vers une maison médicale à la fin de l'hébergement si possible
- L'explication sur différentes médications
- L'importance d'avoir un gynécologue (contraception, dépistage du cancer du col de l'utérus et du cancer du sein...)
- L'information à propos du Sida et les infections sexuellement transmissibles
- L'importance de l'hygiène de vie (alimentaire, sommeil...)
- L'importance de l'activité physique qui tend à diminuer l'anxiété (matériel mis à leur disposition)
- La participation aux ateliers de massage/relaxation proposés

Il est à noter que les douleurs ont tendance à diminuer au refuge car les femmes se sentent en sécurité.

Ce qui confirme que ces plaintes sont liées à une situation de tension nerveuse où la peur et l'angoisse sont toujours présentes.

On peut s'inquiéter, vu le jeune âge de ces femmes que ces plaintes à long terme puissent entraîner des pathologies chroniques.

D'autre part :

- *Une collaboration existe depuis des années avec le planning familial des Femmes Prévoyantes socialistes.* Les femmes du secteur hébergement bénéficient 3 fois par an d'une séance d'information sur la contraception, le sida et les différents services proposés dans un planning.

En individuel, l'accent est mis sur le sida et les infections sexuellement transmissibles. Il est à noter qu'un certain nombre de femmes demande à faire un test du sida. Elles sont orientées vers le centre Elisa à l'hôpital César de Paepe où le test se fait d'une façon anonyme et gratuite.

- Une nouvelle activité, mise en place l'année passée continue :

Le dernier mercredi du mois, *une balade en forêt* est proposée aux femmes dans l'idée de leur faire découvrir les bienfaits de la Nature tant sur le plan physique que sur le moral.

L'accent pour les enfants sera mis sur :

- L'importance d'une consultation une fois par an chez un pédiatre
- Le suivi ONE
- La consultation chez le dentiste une fois par an
- La nécessité de faire une activité sportive

Chez les enfants, on peut retrouver des troubles du sommeil, des troubles alimentaires, pâleur, retard de langage, de croissance, agressivité, problème de concentration...

Au service ambulatoire :

Nous constatons l'impact que la mise en place des différents *Plans (PAN) Nationaux de lutte contre les violences faites aux femmes.*

En effet, la formation des intervenants du secteur de la santé qui sont souvent en première ligne en fait partie.

Etudiant(e)s en médecine, élèves infirmier(e)s, élèves sage femme sont de plus en plus nombreux à venir pour un travail qu'ils doivent réaliser sur le terrain en tant que personnel de soins face à des situations de violences intrafamiliales.

1.5. Volet animations de groupe au refuge

L'équipe animations collabore avec l'équipe enfants qui soutient les femmes dans la démarche, nouvelle et difficile, pour certaines d'entre elles, d'être entièrement disponibles pour des activités dont elles sont directement bénéficiaires.

Des animations sont organisées exclusivement pour les femmes hébergées ; c'est le cas de la réunion maison, des ateliers de vie socioprofessionnelle et d'initiation à la démocratie et à la citoyenneté. Au cours des ateliers créatifs, des sorties culturelles et des activités festives, les enfants rejoignent parfois leurs mamans.

D'autres animations se déroulent à partir des locaux du Boulevard de l'Abattoir et rassemblent les femmes hébergées, les anciennes hébergées et celles accueillies en ambulatoire. Ce sont les ateliers d'ELE.

Le travail d'animation a pour objet principal la restauration de l'estime de soi, la rupture de l'isolement et la participation citoyenne, trois aspects essentiellement touchés par la violence conjugale.

La constitution des groupes permet des rencontres, tisse des liens et développe des réseaux relationnels entre les femmes.

A partir de ce qui rassemble les femmes ; que ce soit le besoin de dire leur souffrance ou le temps des activités créatives et récréatives, la dynamique de groupe est investie pour encourager l'affirmation de soi, de ses pensées, de ses valeurs, l'acceptation de la différence de chacun et la prise de sa place dans la société.

Beaucoup d'activités et de réunions se déroulent dans le cadre spécifique de l'Education Permanente et seront expliquées plus loin dans le rapport.

Certaines occasions telles que la Saint-Nicolas, Halloween, le Carnaval (fêtées dans nos locaux) permettent à une centaine de personnes (femmes et enfants) de se réunir, d'échanger, de créer ou de maintenir le lien entre elles.

1.6. L'accompagnement enfants

Depuis toujours, une équipe accompagnant les enfants hébergés au Refuge existe et travaille au quotidien en collaboration avec les mères de ces enfants.

Il est clair que les violences conjugales et familiales ont un impact majeur sur ceux-ci. La notion d'enfants exposés est, par conséquent, au centre de notre travail et guide nos observations et notre intervention.

Bien consciente que le passage au Refuge est une étape, l'équipe enfants se fixe deux missions principales, à savoir permettre à l'enfant de (re)trouver une place d'enfant et ensuite favoriser l'autonomie de chacun afin de préparer au mieux le départ de la famille.

L'expérience quotidienne nous montre que le cadre structurant et rassurant de la maison d'accueil est bénéfique pour les enfants. Nous voyons ainsi des enfants s'ouvrir, oser se dire, (re)prendre confiance en eux...

Dès l'accueil de l'enfant au Refuge, nous veillons à respecter le rythme de chacun afin que l'enfant et aussi sa mère puissent se familiariser avec les lieux, l'équipe et son mode de

fonctionnement, les activités proposées. En fonction des premiers contacts, un éducateur est nommé référent pour l'enfant. Il s'agit de permettre à la famille d'avoir une personne-ressource au sein de l'équipe mais aussi d'avoir un soutien, un représentant des intérêts, de la parole de l'enfant dans les diverses sphères de sa vie, telles que l'école, le CPMS, le SAJ, le SPJ,...

Le référent expliquera à l'enfant et à sa mère le projet spécifique de l'équipe enfants qui laisse ou replace la mère au centre de l'éducation de l'enfant. Il veillera aussi à la bonne tenue du dossier de chaque enfant, à évaluer le degré d'exposition de ceux-ci aux violences conjugales et à proposer un suivi individualisé.

Concrètement, afin d'aider les mères à prendre du temps pour elles-mêmes et pour effectuer leurs démarches, une garderie est prévue tout au long de la semaine. Les éducateurs sont également présents le matin, au retour de l'école et le soir pour amener un soutien aux mères et à leurs enfants. Cet encadrement est possible grâce aux subsides du Fonds d'Equipements et de services collectifs.

Les mercredis et les week-ends, des activités sont proposées. L'équipe est attentive à la diversité de celles-ci afin de satisfaire le plus grand nombre d'enfants.

Comme d'habitude, l'année a été rythmée par des activités plus importantes qu'à l'ordinaire, à savoir une fête pour le Carnaval, pour Pâques, pour Saint-Nicolas,... Ces fêtes peuvent aussi exister grâce à nos partenaires et soutiens financiers qui sont présents à nos côtés depuis des années. Nous en profitons pour les remercier encore.

Durant les vacances de Pâques, nous avons organisé un camp de 4 jours. Nous avons plongé les enfants dans un univers fait d'aventures et de « dangers ».

Ils ont entre autre appris à faire du VTT, du tir à l'arc et de l'équitation.

Nous n'avons pu rendre pérenne le stage de psychomotricité avec l'ASBL « La Guise » pour des raisons financières dans les deux associations.

Le « Conseil des enfants » est instauré maintenant depuis trois ans. Il se déroule le mardi en début de soirée et est animé par deux éducateurs. Cet espace permet aux enfants de se réunir pour partager ensemble leur vie au Refuge et proposer des choses pour améliorer celle-ci. C'est un lieu où les éducateurs leur apprennent l'intérêt de se respecter et de s'écouter mutuellement. Les enfants peuvent y proposer des activités, des thèmes qu'ils souhaitent aborder. Certains thèmes sont également proposés par les éducateurs. Ceux-ci sont extrêmement variés (sexualité, interaction et respect de l'autre, l'après-refuge, etc.). Le conseil fonctionne aussi bien avec des plus jeunes qu'avec des adolescents.

Il est à noter que la violence est un thème excessivement difficile à aborder, les enfants ne sont pas preneurs systématiquement.

Elle n'est jamais abordée de front. C'est souvent dans le jeu et une fois la confiance établie que se dénoue la parole.

Notre travail sur l'exposition des enfants à la violence conjugale a enfin porté ses fruits. Le guide « Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité » auquel nous avons activement participé et destiné aux professionnels du secteur socio-médico-éducatif a été publié fin 2013 (cfr annexe). Il est disponible en ligne sur le site www.egalite.cfwb.be. Il est très complet et est un formidable outil de travail.

Il est devenu même un des ouvrages de référence de l'équipe enfants. Il décortique ce qui se joue pour un enfant exposé aux violences conjugales et permet à tout un chacun de comprendre le phénomène en détails. Ce guide permet donc une meilleure intervention avec ces enfants.

La collaboration avec la Coopération Enfance d'Etterbeek existe toujours bel et bien même si elle a été, un certain temps, mise entre parenthèse suite à notre déménagement.

Projets pour 2014

L'équipe va continuer à renforcer les collaborations extérieures. Nous nous sommes, à cet effet, reparti le travail entre les travailleurs. Nous sommes conscients de l'importance de ses collaborations et de l'intérêt d'agrandir notre réseau, avec les AMO, SOS jeunes, les coordinations Enfance des communes bruxelloises....

Suite à la parution du guide sur l'enfance exposée, une refonte complète du dossier enfants a eu lieu, redynamisant ainsi nos outils de travail et développant également notre intervention au quotidien.

Une des autres conséquences heureuses du travail sur l'enfance exposée est une collaboration plus soutenue avec le refuge de La Louvière.

Les deux équipes ont pour projet pour carnaval 2015, l'organisation d'un camp avec femmes et enfants hébergés des deux ASBL (+/- 40 personnes).

Voilà une belle aventure dont nous écrivons aujourd'hui les premières pages.

L'intervention de l'équipe enfants dans La petite maison se concrétisera au fur et à mesure de l'installation des familles. La première étape sera de développer nos collaborations extérieures avec le réseau à proximité de la petite maison, la seconde sera plutôt une intervention adaptée aux besoins plus spécifiques des femmes et des enfants dans cette maison. Nous prévoyons également de réaliser des activités entre le refuge et La petite maison pour le maintien des liens entre les deux lieux.

Depuis 2013, un membre de l'équipe enfants s'est plus investi dans les sensibilisations dans les écoles secondaires.

Deux modules tournent actuellement, l'un plus axé sur la sensibilisation des jeunes par rapport à la violence qu'ils peuvent rencontrer dans leur propre couple (bases : jaloux, jalouse, aime sans violence et campagne 9/10). L'autre est plus axé sur la formation de professionnels en devenir (classe de techniques sociales, étudiants en soins infirmiers,...).

Un des objectifs de l'équipe enfants et du Comité de Gestion serait la création d'un module de formation sur base du guide sur l'enfance exposée, qui s'adresse aux (futurs) professionnels de l'enfance. Nous avons déjà pris des contacts avec certaines hautes écoles qui organisent ce genre de formations.

L'outil n'étant pas encore abouti, gageons qu'il sera au centre de nos préoccupations pour 2014-2015.

2. Réalisation en termes d'intégration sociale et professionnelle des personnes accueillies

2.1. Follow-up

Nous proposons à chaque femme qui nous quitte et qui en fait la demande, un suivi pour elle et/ou ses enfants, soit au siège social Boulevard de l'Abattoir 28, soit à domicile.

Ce suivi est un prolongement des différentes démarches entamées au sein du Refuge lors de l'hébergement (CPAS, Mutuelle, justice, emménagement dans un nouveau logement, ...).

Lors du départ, nous veillons également à mettre en place un réseau, autour de la personne et/ou de la famille, composé de différents services.

Cette année, une dizaine de femmes, avec ou sans enfants, ont sollicité un follow-up.

Les interventions les plus sollicitées ont été: la mise en ordre administrative (inscription à la Commune, auprès d'une mutuelle, à une école, ...) et le suivi des paiements des pensions alimentaires et/ou des allocations familiales. Nous avons également poursuivi les accompagnements aux audiences et aux rendez-vous chez les avocats.

En quittant le refuge certaines femmes recommencent tout à zéro, celles sans revenus et les femmes migrantes ne parlant pas le français ont besoin d'un accompagnement plus long et plus soutenu. D'autres craignent encore pour leur sécurité.

3. Evaluation des conventions de collaboration

3.1. Collaboration avec l'asbl DANA (atelier massage-relaxation)

L'association Dana, fondée en 1990, propose des massages et des séances de relaxation.

Elle se définit comme suit:

Pour qui a été l'objet de violences, l'agression a pu atteindre plus que le corps physique: elle a pu abîmer l'image de soi, détruire la confiance dans la vie. Le massage et la relaxation empruntent le même chemin: le corps, mais ils inversent le message qui devient: attention, respect et reconnaissance de la personne dans tout son être physique et psychique. Le moment de la relaxation-massage rend possible une relation de confiance où l'on peut tenter une «réparation», non seulement en procurant aux personnes en détresse une détente et un mieux-être au cours de la séance mais en leur montrant les gestes de détente qui leur permettront d'installer ce mieux-être dans leur vie.

Au refuge :

Les séances massage-relaxation ont lieu en soirée de 19h30 à 22h, une fois par semaine. La première heure est généralement réservée aux enfants quel que soit leur âge et ensuite ce sont les femmes qui y ont accès. Deux animateurs y sont généralement présents. Ils interviennent au plus fort de la crise : l'accueil, l'apaisement, la consolation sont au cœur de leur travail.

Par ailleurs, une fois par mois, a lieu une séance de relaxation d'1h30. L'objectif y est d'apprendre à se recentrer, à se détendre, à acquérir des techniques de respiration et de prise de conscience simples, possibles à retrouver par la suite. Les participantes posent beaucoup de questions, ce domaine étant pour elles généralement tout à fait inconnu.

Dans les locaux de l'ambulatorio :

Des séances individuelles d'une heure pour les femmes qui ont quitté le refuge et pour les personnes suivies au service consultation y ont lieu. Elles se poursuivent durant plusieurs semaines, plusieurs mois, voire plusieurs années, visant à établir un espace de confiance dans lequel la personne peut se reconstruire. Pour beaucoup d'entre elles, le massage est tout à fait intégré dans leur vie et en devient un élément très important.

Comme au refuge, les animateurs de DANA essaient d'indiquer à la personne quelques exercices et gestes simples leur permettant de soulager elles-mêmes leur stress au quotidien.

Ces séances de massage sont menées conjointement au travail de soutien poursuivi par l'équipe en place.

Pour mener à bien ce projet de partenariat, des rencontres de travail et d'intervention ont lieu régulièrement.

En 2013 ; 101 séances individuelles dans les locaux du service ambulatoire,
177 séances individuelles au refuge (femmes et enfants compris).

3.2. Collaboration Garance asbl (atelier de défense verbale)

Garance travaille dans la prévention primaire des violences faites aux femmes et aux filles. La prévention primaire englobe toutes les actions et les interventions qui ont lieu avant que la violence n'émerge. Son objectif est de ne pas laisser cette violence se manifester ou, si cela est impossible, d'en limiter les conséquences négatives pour la victime.

3.3. Transit-Toit

Ce projet propose des logements transitoires à des personnes qui vivent une situation d'exclusion à Bruxelles.

Depuis 1993, l'ASBL HABITAT ET RENOVATION et 7 autres associations de différents secteurs ont établi un partenariat qui leur permet d'accéder à une solution d'hébergement autre qu'en maison d'accueil.

La pertinence de ce projet est d'autant plus grande que l'on constate depuis quelques années que, d'une part, l'occupation des maisons d'accueil bruxelloises est arrivée à saturation et que, d'autre part, les loyers ont assez fortement augmenté et ne facilitent donc pas l'accès au logement à des personnes aux revenus faibles.

Les conditions d'accès au transit sont les suivantes :

- être majeur
- être en règle de séjour ou en voie de l'être
- disposer de revenus bas
- bénéficier de mesures d'accompagnement et de guidance par un des services sociaux partenaires
- être dans une démarche de désintoxication s'il y a dépendance à une substance.

Fonctionnement

Le projet comporte 4 logements qui peuvent accueillir une personne seule ou accompagnée d'un jeune enfant. Chaque logement contient le minimum nécessaire pour y vivre, à savoir, un frigo, une cuisinière, une batterie de cuisine, ...

L'occupation peut durer 4 mois maximum mais le contrat d'occupation précaire se fait de mois en mois.

L'asbl Habitat et Rénovation joue le rôle de propriétaire, elle gère l'entrée et la sortie des candidats tant du point de vue des charges que des problèmes techniques.

L'ASBL amène aussi aux occupants des logements des conseils et des informations spécifiques au logement (table de logement, les différentes aides possibles (ADIL,...), lutte contre la location d'appartements insalubres (Code du Logement Bruxellois,...).

Les autres partenaires, quant à eux, proposent les candidats et s'engagent à faire un suivi psychosocial. Ils soutiennent les personnes dans leurs démarches administratives, médicales, juridiques,...

Tous les partenaires se rencontrent une fois par mois dans les locaux d'Habitat et Rénovation en vue de faire le point sur les différentes occupations. Ces réunions sont également l'occasion de partager et de confronter parfois nos méthodes de travail, nos philosophies, nos connaissances respectives, ce qui ne peut que nous aider à évoluer et à réfléchir sur la pertinence de ce projet.

Pour le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales l'intérêt du partenariat est de permettre aux femmes hébergées au refuge l'accès à ces logements de transit où elles peuvent avoir une expérience de vie en autonomie tout en bénéficiant d'un suivi.

Cette possibilité leur permet aussi de savoir où elles se situent leur processus de séparation avec leur conjoint violent.

Ce transit leur évite aussi, en cas de retour au domicile conjugal, les inconvénients d'une rupture d'un contrat de bail et les frais d'un emménagement et d'un déménagement.

Ce projet représente donc pour les femmes des avantages de différents types, financiers d'une part mais aussi d'autre part psychologiques.

Le logement de transit peut être le point de départ d'une vie autonome et indépendante qui permet enfin à la femme de pouvoir faire ses propres choix ou du moins de tout faire pour parvenir à ses objectifs. Il rentre aussi parfaitement dans le suivi (follow-up) que nous proposons à toute femme qui a été hébergée dans notre Centre.

3.4. Maison Médicale du Maelbeek

Depuis sa création, le Centre a trouvé dans la Maison Médicale de Maelbeek un interlocuteur privilégié au point de vue santé pour les femmes et les enfants hébergés. Depuis 30 ans, cette collaboration est toujours aussi précieuse car leur disponibilité et leur écoute sont restées intactes.

3.5. l'A.M.A.

Depuis de nombreuses années, le Centre est membre actif de l'Association des Maisons d'Accueil. L'AMA regroupe la majorité des maisons d'accueil de Bruxelles et de Wallonie.

L'AMA rassemble ses membres pour défendre leurs intérêts auprès des autorités subsidiaires et auprès de toutes les instances qui œuvrent dans l'accueil et l'accompagnement des plus démunis. Elle forme et informe ses membres et toutes autres personnes ou services au sujet de la problématique des sans abri et des activités des maisons d'accueil.

L'AMA se préoccupe également d'établir des ponts entre les différents services qui, à Bruxelles, se préoccupent des personnes en grandes difficultés (principalement les sans abri).

Différents groupes de travail sont organisés et les membres du Centre y participent régulièrement : les réunions des maisons d'accueil subsidiées par la COCOF, les réunions avec les associations bruxelloises ; les réunions à propos de la sous commission paritaire 319/2 ; les réunions sur l'informatisation du secteur.

Un groupe de travail au sein de l'AMA concerne les violences conjugales dans le contexte de l'hébergement en maison d'accueil des personnes concernées par la problématique.

A la demande du cabinet de la Cocof, les maisons d'accueil et AMA, se sont penchées sur la révision du décret Maisons d'Accueil. En effet, il doit être actualisé et complété. Les Maisons demandent que soit pris en compte les besoins du personnel administratif et ouvrier. Certaines spécificités particulières devraient être reconnues (par ex. les violences conjugales, le poste hébergement, les soins infirmiers...) et dotées du personnel adéquat. A l'heure actuelle, nous ne savons pas quand le décret sera voté et si les moyens suivront.

3.6. FdSS (Fédération des Centres de Services Sociaux)

Suite à l'agrément du Centre comme service ambulatoire, le Centre s'est affilié à la Fédération des Centres de Services Sociaux, le mieux à même de représenter notre secteur.

Les quatre services du secteur aide aux justiciables sont tous affiliés à cette fédération. En dehors des réunions sectorielles, il est organisé une fois toutes les 6 semaines une réunion de travail pour les 4 services (inter centres).

Les objectifs de ces réunions ont été pour 2013 :

- apprendre à se connaître
- travailler à un site internet commun
- travailler à la réflexion sur la démarche qualitative telle que demandée par la COCOF
- proposer une journée de rencontre sur le thème les pratiques professionnelles.

3.7. Le Conseil Consultatif de la Cocof

Une personne du CPVCF a été nommée experte suppléante pour la section ambulatoire.

3.8. Conseil consultatif pour l'égalité hommes/femmes de la région bruxelloise

Le CPVCF a été sollicité pour son expertise et son expérience de terrain par le conseil consultatif bruxellois pour l'égalité entre les femmes et les hommes afin d'y être représenté en son sein par deux membres effectif et suppléant. Deux responsables du Centre ont été désignés dans la composition du conseil le 7 mars 2013.

Le conseil a notamment pour mission de :

- formuler les avis et recommandations sur toutes les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- donner une priorité aux avis qui concernent des mesures de nature réglementaire qui ont une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes en région de Bruxelles capitale ;
- suivre la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes également à d'autres niveaux de pouvoir pour autant que cela ait un impact pour la région de Bruxelles capitale.

Après la séance d'inauguration du lancement du conseil, introduite par le secrétaire d'Etat monsieur Bruno De Lille le 27 mai, les réunions qui suivirent ont été consacrées à l'élection du président et des deux vice-présidents du conseil, à la réflexion et au choix des thématiques à aborder et des plans d'actions à mener.

3.9. Plateforme de la région bruxelloise

Quelques réunions ont eu lieu en 2013 mais la coordinatrice est partie en 2013 et n'a jamais été remplacée. La dernière rencontre entre professionnels dont nous avons été informés et à laquelle nous avons participé date du 26 avril 2013.

Toutes les provinces sont dotées d'une plateforme. Nous en constatons l'intérêt et les effets positifs dans les provinces.

En 2012, le groupe de travail pour les jeunes a continué à se réunir et a proposé une suite à cette campagne. Il a été décidé que la suite de cette campagne allait essayer d'amener plus de contenu plutôt que du communicationnel. Il a donc été décidé que nous proposerions aux jeunes de pouvoir participer à une pièce de théâtre-action « Appels en absence » de la Compagnie Maritime et ensuite de pouvoir bénéficier d'une rencontre avec des professionnels pour pouvoir leur amener de la théorie mais aussi leur permettre d'installer un dialogue entre jeunes et d'échanger sur cette problématique. La pièce de théâtre et ces séances se sont déroulées début 2013, une brochure a été réalisée et se trouve sur le site www.porcequejel aime.be

3.10. Participation à la Plateforme CIVIO

Le Civio - Concertation Ixelloise de lutte contre les **VIO**lences – regroupe des services communaux, des membres de la police et des associations de terrain actives dans la lutte contre ces violences. Son action se base sur la mise en commun des connaissances et sur la diffusion de messages de prévention auprès des publics cibles.

Cette plateforme a été créée en 2008 dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, grâce à un subside de la Région de Bruxelles-capitale.

Le Civio est coordonné par le service Égalité des chances et la Coordination sociale d'Ixelles.

Depuis la création de cette plateforme ixelloise, le Centre y participe activement. Nous participons aux réunions régulières et avons participé plus particulièrement en 2013 à l'écriture de la Charte du Civio qui est réellement un texte fondateur et rassembleur pour tous les services membres, qu'ils soient communaux ou issus du monde associatif.

Le Civio a également tout au long de l'année 2013 travaillé sur le sujet du sexisme qu'il développera dans le courant de l'année 2014.

3.11. La commune de Koekelberg

Dans la lancée des séances de formation dispensées par le CPVCF pour les travailleurs communaux, une brochure intitulée « STOP » aux violences conjugales a été réalisée (cfr annexe). Une plateforme violences conjugales vient d'être créée à Koekelberg.

3.12. Le service Égalité des chances de La Fédération Wallonie-Bruxelles

Le CPVCF a participé à l'élaboration de la campagne huit couples (cfr annexe).

3.13. Le CIRE

Le groupe de femmes ESPER soutenu par le CPVCF est à l'initiative de la création d'une brochure d'informations sur le droit des migrantes victimes de violences conjugales à destination du public, des professionnels et des victimes. Le Centre et les femmes d'ESPER ont participé au groupe de travail que le CIRE a réuni pour réaliser la brochure qu'il a édité « migrant(e)s victimes de violences conjugales (cfr annexe).

Le 8 mars, une carte blanche du CPVCF en partenariat avec le CIRE et ESPER a été écrite dans le journal Libération afin de relever les difficultés rencontrées pour leur titre de séjour.

3.14. Le Réseau Mariage Migration (RMM)

Le 30 janvier 2013, une AG extraordinaire est convoquée pour délibérer sur l'orientation du réseau Mariage Migration qui est face à des difficultés de fonctionnement. Le RMM est reconstitué avec une nouvelle équipe en avril 2013. Le 27 juin, l'AG statutaire est organisée. Les partenaires du réseau sont au nombre de trois ; le groupe Santé Josaphat, le planning des Marolles et le CPVCF qui a choisi le champ du domaine d'intervention, l'accompagnement. Le réseau Mariage Migration se penche sur les mariages en contexte de migration marqués de contraintes qui peuvent enfreindre la liberté et le choix des personnes à contracter un lien marital en toute liberté et qui peuvent conduire à des violences sociales, économiques, conjugales, à des risques d'expulsion, des problèmes de santé mentale.

Dans le programme d'actions de l'année 2013, des groupes de travail ont été organisés autour de la formation et la prévention, la sensibilisation. Concernant les actions dans les pays d'origine, le planning familial des Marolles pour le Maroc et le Groupe Santé Josaphat pour la Turquie vont piloter les projets qui s'y reflètent. En juin 2013, une permanence téléphonique a été mise en place en parallèle avec une nouvelle diffusion des outils de prévention et formations à l'accueil.

3.15. Projet d'extension du refuge « la petite maison »

Depuis plus de 2 ans, une commune bruxelloise réfléchit à l'ouverture d'une maison pour les femmes victimes de violences conjugales et a rénové une maison lui appartenant. Le Centre est associé à cette réflexion depuis le début. Ce type de projet est toujours confronté à de nombreuses questions administratives et budgétaires. Des partenariats de gestion doivent s'établir avec une AIS notamment. Cette maison permettrait au CPVCF d'augmenter sa capacité d'accueil de 10 lits (sur les 24 actuels), ce qui est important. Cette maison fonctionnerait de manière plus autonome que le refuge et concernerait des personnes qui ont moins besoin d'encadrement quotidien. Cela constituerait une forme de transition vers une autonomie complète. Nous cherchons également à ce que cette initiative soit reconnue et financée ce qui fut le cas à la fin de l'année. En effet, la Cocof nous a agréé et subsidié pour 10 lits supplémentaires.

a. Historique

Lors de l'installation du nouveau service logement de la commune fin 2009, il a été constaté qu'il n'existait sur la commune aucun lieu d'accueil pour femmes victimes de violences. Le service a travaillé alors à la réalisation d'un premier projet dans les locaux vides situés au-dessus d'un bureau de Poste. Fin 2011, ce projet a été abandonné car les travaux à réaliser se sont avérés excessivement importants. Le service logement s'est livré à une analyse des immeubles communaux pouvant convenir pour poursuivre le projet.

Une maison rénovée dans le contexte du plan logement 2005-2007 de la politique des grandes villes et financée par PGV présentait les caractéristiques pour la réalisation d'un tel habitat communautaire. Cette possibilité n'avait pas été envisagée dès 2009 vu qu'un tel changement d'affectation nécessitait un accord du Ministre en charge de la PGV. Or, la poursuite de la PGV était incertaine pendant tout le temps où notre pays est resté sans gouvernement. Dès la constitution du gouvernement, le service logement a contacté la PGV pour soumettre l'idée de cette nouvelle affectation qui a reçu un accord. Les travaux ont pu commencer en 2011 et ont connu quelques péripéties qui ont conduit à ne livrer le bâtiment qu'en 2013.

b. Extension de la maison d'accueil « La petite maison »

Il s'agit d'une maison de ville avec 4 grandes chambres, salle de bain, salle de douche, caves, grande cuisine et salon, terrasse et jardin, laverie, salle de jeux.

La confidentialité de la maison ne nous permet pas de la situer dans la commune.

La maison a été rénovée de façon lourde et une attention a été accordée aux questions énergétiques : panneau solaire, récupération d'eau de pluie, ...

Les systèmes de protections incendies sont installés : escaliers de secours, extracteur de fumée, portes coupe-feu...

Le Centre a été consulté pour les aménagements architecturaux, techniques. L'organisation de l'espace est donc adaptée pour une maison d'accueil.

Un sponsor privé veut bien nous aider pour une partie du mobilier.

Dans un premier temps, le projet prévoyait une collaboration avec l'AIS communal mais ce ne fut pas possible.

c. Le projet « la petite maison »

En attendant de lui trouver un nom définitif qui fera l'unanimité, nous l'appellerons « la petite maison » qui évoque une tranquillité et un sentiment de « chez soi » en comparaison du refuge qui est bien plus grand et plus animé. La petite maison deviendrait un deuxième lieu de vie pour les familles qui sont passées par le refuge et qui ont besoin de temps pour être tout à fait autonomes ou trouver un logement adéquat.

Le principe de vie communautaire sera repris comme au « refuge », créant des liens de solidarité et de lutte contre la solitude.

Beaucoup de femmes qui ont été hébergées au refuge et qui sont passées dans une autre structure après mettent très fort en avant ce mode de vie comme étant ce qui leur a permis de s'en sortir.

L'hébergement a une durée de 6 mois, éventuellement renouvelable.

L'adresse étant confidentielle, aucune personne étrangère à la maison ne peut y venir, ceci afin de préserver leur sécurité. Sa capacité est de 10 lits.

La présence sur place du personnel serait plus légère qu'au refuge. De l'aide individuelle, du soutien pour les enfants, des activités en groupe seront proposées en continuité de ce qui se fait au « refuge ».

L'avantage est que les femmes qui seront hébergées dans cette maison sont connues, ont tissé des liens et souhaitent cette formule.

Des places seraient ainsi plus facilement et rapidement libres au « refuge » pour des accueils de situations plus critiques.

d. Intervention de la COCOF :

Reconnaissance de ce lieu comme maison d'accueil pour femmes avec (ou sans) enfants, victimes de violences conjugales et familiales (en ce compris les situations de mariage forcé si nécessaire).

e. Projet collectif de la petite maison établi en décembre 2013/janvier 2014

Principes de base :

Vivre en communauté

A partir de l'hébergement au refuge, il faut examiner la capacité de la personne à vivre en communauté.

Avoir le même esprit que « habitat groupé ou jardin collectif »

Avoir envie de cela,

Porter cet esprit de solidarité, de partage, de respect d'autrui

Projet à penser durant l'hébergement, interroger les personnes à ce sujet :

- Intégration dans la vie communautaire
- Motivation et capacité de s'organiser,
- Capacité à veiller au bien d'autrui, entraide, entretien de la maison
- Collaboration avec l'équipe
- Ouverture vers les ressources extérieures, participation à des activités externes citoyennes
- Il faut que cela ait du sens pour les enfants (éviter les changements d'école, trop de déménagements,...)
- Projection dans l'avenir
- Capacité à élaborer un projet, l'évaluer, le modifier dans le but de sortir de Forest

En échange :

- Les familles peuvent vivre dans une belle maison, pas cher,
- Dans un rapport égalitaire et de confiance.
- Soutien et présence de l'équipe, pouvoir appeler en cas d'urgence
- Expérience de vie

Critères d'accueil

- Etre au refuge depuis quelques temps
- Pas d'urgence
- Respect du règlement et des personnes au refuge
- Assurances financières
- Pas les sans papiers
- Cas particuliers : second hébergement
- Cas de danger : si la communauté peut apporter de la sécurité à la personne
- Durée de 2 mois renouvelables

Suivi par l'équipe accompagnement adulte

- Suivi des démarches administratives, sociales et juridiques
- Orientation vers une formation ou des cours d'alpha
- Recherche logement
- Orientation vers les services du réseau
- Travail plus personnel sur l'évolution de la personne, son projet d'avenir, ses craintes, ses besoins, le danger qui peut encore exister, les enfants, travail en vue de sortir de la maison
- Mise au point par rapport au séjour, évaluation, pertinence de renouveler le contrat, sanctionner ou arrêter l'hébergement si nécessaire

Modalités

- Les personnes doivent être vues obligatoirement avec rdv fixé au moins une fois toutes les deux semaines par leur référent
- Les rdv se font soit au siège social, soit sur place lors d'une permanence.
- Si cela n'est pas possible, un rdv en soirée peut être organisé dans la maison
- Si une traduction est nécessaire pour réaliser ces entretiens, le Setis interviendra plutôt que le personnel du centre.
- Le suivi psychologique se fera au siège social
- L'équipe adulte fera une permanence une fois par semaine sur place le mardi matin à tour de rôle. Cette permanence permettra de répondre aux questions des dames, de faire les entretiens, de prendre des contacts avec les différents services du réseau pour répondre aux demandes.
- Mettre en place des moments de réflexion dans le cadre de la violence, de la vie citoyenne.
- L'équipe participera également aux réunions de concertation, de coordination, qui sont organisées dans la commune dans une optique de travail en réseau.

Suivi par l'équipe accompagnement des enfants

- Préparer l'enfant au changement de lieu de vie
- Suivi des interventions qui ont été commencées au refuge : suivi scolaire, médical, SAJ, SPJ
- Aider à ce que la maman inscrive son enfant dans le réseau existant : Amo, école des devoirs, maison de jeunes, initiatives de loisirs, de sport...
- Possibilité de RV avec la maman et l'enfant au siège social ou dans la maison, éventuellement le WE
- Travail en collaboration avec le référent de l'équipe adulte.
- Animations conjointes avec les enfants du refuge quand elles se font à l'extérieur (ex : piscine, cirque, petit camp...). Idem pour les animations avec les mamans.
- Garde d'enfant : uniquement si aucune solution en interne ou en externe n'a pu être trouvée par la maman et seulement dans des cas très spécifiques (audience, problème médical)

Suivi par l'équipe intendance

Une fois par semaine, les aspects techniques sont contrôlés.

Grand nettoyage une fois par trimestre.

Nettoyage de la chambre, au moment du départ de la dame, de préférence avec elle pour qu'elle soit consciente de laisser un espace propre pour la suivante.

Un jeudi sur deux, une personne de l'équipe intendance est présente pour aider les dames à organiser la vie pratique. A cette réunion devrait être présente aussi une personne qui peut :

- entendre les conflits,
- voir ce qu'il y a derrière,
- aider à négocier et proposer des solutions
- insister sur le fait qu'il s'agit d'un projet de vie en commun, même si temporaire et demander la participation de toutes

Atelier jardinage proposé, autres ateliers possibles.

Rôle des femmes

- Gestion des aspects domestiques : nettoyage, produits, lessives, vaisselle, ordre, repas
- Gestion de la salle de jeu, de la surveillance et de la garde des enfants
- Accueil des nouvelles dames et enfants qui arrivent, offrir quelque chose : thé, repas...
- Etre attentive au vivre ensemble, prendre des initiatives (loisirs, repas,...)

4. Quelques exemples de rencontres externes de travail liées à l'hébergement

- Participation à la réunion des maisons d'accueil bruxelloises de l'AMA
- Rencontres, échanges discussions sur le chantier, plan et projet « extension maison d'accueil ».
- Participation à la réunion Transit Toit, projet piloté par Habitat et Rénovation

5. Formations, colloques suivis par le personnel

Quelques unes d'entre elles :

- 5 mars : colloque « femmes migrantes et santé mentale » organisée par le collectif des femmes de Louvain-la-Neuve, à Louvain-la-Neuve.
- 8 mars : colloque sur les violences conjugales « non au viol ! » organisée par la Commission des Femmes Francophones de Belgique au Sénat.
- 16 avril : semaine des sans-abris : visite de la maison de la Paix, de la Porte Ouverte, du Home Baudouin et de l'îlot.
- 26 avril : midis de la bioéthique : « Violence conjugale : le médecin, le soignant doit-il s'engager ? » organisée par la faculté de Médecine de l'UCL.
- 30 et 31 mai : colloque paroles d'enfants « liens de cœur, lien de sang » à Liège.
- 5 novembre : conférence « Actes violents : quel impact sur les proches des auteurs et des victimes ? » organisée par le SLAJ-V au Centre d'Action Laïque.
- 1, 5 et 8 mars : formation bien-être et émotions au travail dans le secteur non marchand.
- 22, 26 et 29 avril : formation « gérer l'agressivité : attitude et techniques » organisée par Formapef.
- 9 octobre jusque fin décembre : formation Wordpress dispensée par Texture.
- 1 janvier et toujours en cours : Supervision de l'équipe hébergement.

IV. MISSIONS FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

EDUCATION PERMANENTE

1. Fonctionnement

Depuis ses débuts, le Centre est reconnu comme mouvement d'éducation permanente. En 2008, il s'est vu confirmer sa reconnaissance dans le cadre du nouveau décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente.

2. Actions, programmes d'éducation et de formation

Nous sommes reconnus dans l'axe I du décret nommé «Participation, éducation et formation citoyenne » en vue de permettre l'exercice de la citoyenneté active et participative dans une perspective d'émancipation, d'égalité des droits, de progrès social, d'évolution des comportements et des mentalités, d'intégration et de responsabilité. Nos deux thématiques sont « les violences conjugales » et « l'exclusion socio-culturelle ».

Grâce à cette reconnaissance, le Centre continuera à proposer des activités, des animations (pièces de théâtre, expositions...) permettant aux femmes de réfléchir sur les mécanismes sociaux activés ou étouffés par les violences ou des activités ou des animations leur permettant de connaître leur lieu de vie.

3. Action d'éducation permanente à partir du secteur hébergement

3.1. La réunion maison

Le jeudi soir, les femmes sont réunies autour d'animations dont le thème est lié soit à la vie commune, soit à certains sujets concernant la violence conjugale ; le lien mère/enfant, la culpabilité, la communication dans le couple, la question des limites...

Des services spécialisés dans ces différentes matières sont invités à compléter ces animations ; l'ASBL Garance, la Maison Médicale de Maelbeek, des psychothérapeutes spécialisés, avocats, sexologue...

Le temps de la « réunion maison » a été consacré cette année à des animations autour de :

- le sens des responsabilités et le respect des règles
- l'hygiène
- le fonctionnement du centre, organigramme
- la gestion des conflits et le dialogue
- la relation mère-enfants et la question des limites
- la justice et la violence conjugale
- apprendre à se connaître et poser ses limites
- respect de soi et d'autrui dans une vie en groupe
- échange de savoir faire : partage de recettes culinaires
- moments festifs pour célébrer des événements, anniversaires.....
- des ateliers de défense animés par l'Asbl Garance
- des ateliers de danse et d'expression corporelle animés par Colline Billen de la compagnie Transe-en-danse

3.2. Les ateliers de vie socio professionnelle et d'initiation à la démocratie et la citoyenneté

Ces ateliers ont lieu en alternance avec les ateliers créatifs et culturels le mercredi et jeudi après-midi au refuge :

Dans l'atelier citoyenneté ; apprentissage du fonctionnement des institutions belges, tel que la Sécurité Sociale, les syndicats, la politique belge et le vote etc..

3.3. Atelier logement

Infos juridiques et pratiques, description des différents logements existants, ainsi qu'une aide à la recherche de logement, sur base d'outils tels que internet, journaux, annonces diverses et jeux de rôles

L'atelier se présente sous la forme suivante :

- présentation du parcours et du dernier logement de chacune
- partage avec le groupe
- présentation des structures publiques existantes
- comment chercher un logement privé
- informations quant aux démarches nécessaires et
- informations juridiques (ex : les baux)
- piste de recherche pour chacune, cohérence par rapport à la réalité
- suivi individuel
- participation et recherche d'affiches dans le quartier de logement
- lecture des annonces

3.4. Atelier emploi/formation

Au cours de ses ateliers sont apportés des infos juridiques et pratiques, ainsi qu'une aide à la recherche emploi, sur base d'outils tels que internet, journaux, annonces diverses et jeux de rôles. :

- présentation et évaluation du parcours scolaire et professionnel de chacune, partage avec le groupe
- piste de recherche pour chacune, cohérence par rapport à la réalité de leur situation
- suivi en individuel
- rencontre avec un agent d'insertion de la Mission Locale
- description détaillée du fonctionnement de la Mission locale
- informations sur les différentes possibilités de travail
- présentation de notre public et de leurs attentes

3.5. Atelier culturel

Collaboration avec Article 27 :

En 2008, nous avons mis sur pied un projet de rencontre entre les femmes hébergées en maison d'accueil et les femmes suivies dans nos bureaux d'accueil.

Pour réaliser ces sorties, nous avons fait appel à l'association Article 27.

Quelques activités de cette année :

De manière transversale, nous restons attentifs à l'apprentissage de la langue française, indispensable à une insertion socioprofessionnelle :

- Excursion à la mer, au bois de la Cambre, à Huizingen, à la ferme
- Sortie culturelle au musée Magritte, du folklore et de la tradition, de l'instrument
- Visite de l'Atonium , Tea-time, expo peinture,
- Stage culturel sur les arts contemporains avec Article 27
- Atelier musical de percussion
- Journée sportive au bois, à la piscine
- Sortie culturelle, cirque Bouglione
- Sortie hammam « le Riad »

4. Action d'éducation permanente à partir du secteur ambulatoire

4.1. Les ateliers d'ELE « Expression, Lien, Emancipation »

Le déménagement des locaux de l'avenue des Casernes vers ceux plus restreints et moins bien lotis du Boulevard de l'Abattoir a détourné un point de la trajectoire du projet initial qui était de développer les rencontres entre les femmes du refuge et celles suivies en ambulatoire .Les ateliers d'ELE avaient pour but aussi, de faire « sortir » les femmes du refuge.

Cela devient apparemment plus difficile pour celles-ci à cause de la distance et le temps de déplacement.....

Les rencontres entre les femmes des deux groupes n'ont concerné que 5 femmes hébergées mobilisées par les problèmes de titre de séjour et qui ont intégrés le Groupe ESPER .

L'art émancipateur

Au cours des ateliers tant dans les groupes animés au refuge que ceux du service ambulatoire, des outils artistiques comme la terre glaise et le masque vont être mis au service de l'émotion plus personnelle. Le sentiment de respect mutuel et de confiance a eu le temps de s'établir, le groupe dépasse ce qui est commun dans la thématique de la violence pour confier et développer une trajectoire personnelle. Le masque en plâtre qui est une empreinte individuelle du visage va faire parler l'émotion propre à chacune et le besoin qui l'accompagne.

Le récit de vie individuel, en même temps qu'il rappelle la singularité de chacune, qu'il renvoie à la solitude et au désarroi infligé par la violence, ranime la nécessité d'être en groupe, d'échanger, de partager, de s'entraider pour sortir de l'isolement, de se relier aux autres et à l'extérieur et d'exister.

Des liens de solidarité réelle naissent dans le groupe et dépassent les lieux et le temps des ateliers et se concrétisent à l'extérieur dans le quotidien de certaines.

Les outils artistiques sont un média et un prétexte pour dire les choses graves et leur permettre de s'extérioriser en douceur, dans un rythme et sous une forme unique et personnelle.

Certaines femmes du groupe ESPER ont utilisé les masques en plâtre à qui elles ont donné patiemment l'empreinte de leur visage, pour se présenter à une manifestation publique où elles ont pris la parole devant des personnalités politiques.

Les ateliers qui se réalisent au refuge ou dans les locaux de l'ambulance partent de la thématique de la violence subies par les femmes pour amener les femmes hors de la victimisation en les rendant actrices de leur vie. Tel a commencé le Groupe ESPER.

Elles créent aussi des outils qui en même temps sont des leviers pour dire l'émotion et renforcer l'estime de soi, et en même temps serviront pour appuyer leur revendication face au public, comme les masques en plâtre ou le paravent

4.2. Projet femmes migrantes ESPER

Présentation d'E.S.P.E.R. :

E.S.P.E.R. (Epouses Sang- Papier En Résistance) est un collectif de femmes migrantes qui ont comme point commun celui d'avoir perdu leur titre de séjour suite à l'interruption de la cohabitation avec leur époux belge ou étranger avant la période de trois ans, temps exigé par la loi pour qu'elles obtiennent un titre de séjour autonome (la durée de cohabitation exigée a été portée à cinq ans depuis novembre 2013). L'interruption de la cohabitation est liée aux faits de violence qui se sont déroulés avant de quitter le domicile conjugal ou avant d'être mises à la rue par leur époux. Elles ont également été dans l'impossibilité de réunir pour diverses raisons indépendantes de leur volonté les conditions exceptionnelles exigées pour maintenir leur séjour à savoir ; avoir une source propre de revenu et des preuves suffisantes attestant les faits de violence.

Le collectif est à l'origine d'une femme migrante, que nous appellerons ici Sabah, ayant été victime de violences conjugales venue au Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (CPVCF), pour dénoncer et tenter de trouver une voie à sa situation administrative mise en péril par les démarches mal intentionnées de son mari. Elle regrette aussi de n'avoir pas reçu les informations adéquates des professionnels de l'aide chez qui elle s'est pourtant adressée et avec lesquelles elle avait encore une chance de maintenir son séjour.

Mais c'est aussi le moment où la politique de l'immigration se durcit. Les mesures sur le regroupement familial sont plus sévères et les retraits de titre de séjour des personnes venues pourtant légalement en Belgique se précipitent car les conditions pour maintenir celui-ci sont difficiles et parfois impossibles à remplir pour des personnes fragilisées par la violence conjugale. Les changements de loi sont encore fort méconnus par les professionnels et le public et leurs applications comportent des incohérences telles qu'il est très souvent difficile de bien penser les directives à prendre, de trouver une logique dans les méandres de démarches administratives à suivre.

Le Centre de Prévention se voit confronté de plus en plus à cette problématique. Il s'aperçoit qu'en accueillant en maison d'hébergement certaines femmes migrantes qui ont quitté leur mari avant la période de trois ans qui conditionne l'octroi d'un séjour autonome, perdent parfois leur titre de séjour pendant l'hébergement. Le CPAS auquel elles doivent recourir quand elles sont sans revenu propre met fin très rapidement à l'aide financière qui permet au refuge de les prendre en charge. En effet, une des conditions pour maintenir le droit de séjour est de ne pas être une charge pour l'Etat belge.

Avant de se présenter au CPVCF, Sabah est déjà dans la voie de l'action collective car elle apporte son soutien à des associations qui aident les sans papier.

En s'adressant au CPVCF, elle veut mobiliser les femmes qui vivent la même problématique qu'elle et interpeller à ce sujet les politiques. Elle a besoin également d'une association dans laquelle elle se reconnaît et qui la reconnaît pour appuyer et faire valoir l'action du collectif qu'elle désire constituer. Une responsable du CPVCF, qu'elle a rencontré à plusieurs reprises,

répond favorablement à son projet et s'y inscrit activement. C'est pour le Centre l'occasion de se mobiliser également devant une problématique qui le renvoie à une forme d'impuissance insupportable et inacceptable pour des femmes en danger auxquelles il ne peut plus fournir la protection nécessaire.

Sabah invite Anne Thiesen, anciennement juriste au CIRE, aux réunions. Celle-ci va également soutenir les femmes très activement. Des échanges entre le CIRE et le CPVCF se réalisent pour collaborer sur la prise en charge des dossiers individuels des femmes migrantes victimes de violences conjugales.

Le CIRE va suivre le volet juridique des dossiers, le CPVCF va accueillir, aider et accompagner les femmes individuellement sur le plan social, psychologique et héberger certaines d'entre elles dans son refuge.

Parallèlement, le collectif E.S.P.E.R. s'organise; une trentaine de femmes se réunissent chaque mardi et certains dimanches au CPVCF. Elles sont donc dirigées vers le groupe par l'accueil du CIRE et celui du CPVCF. Le CPVCF participera à l'organisation et à la gestion des activités entamées par E.S.P.E.R.. Il interviendra auprès d'E.S.P.E.R. dans chaque action que celui-ci portera. E.S.P.E.R. interpellera le CIRE pour lui demander sa présence et son expertise lors des rencontres avec les parlementaires. E.S.P.E.R. le sollicitera aussi pour l'édition d'une brochure d'informations initiée par les femmes du groupe. Elles participeront à la rédaction de la brochure, d'autres associations ainsi que le CPVCF seront présents au groupe de travail pour la réalisation de cette brochure.

E.S.P.E.R. a un caractère militant et politique et veut dénoncer les incohérentes et parfois impossibles conditions à remplir pour maintenir le titre de séjour pour des femmes vulnérabilisées par la migration, la violence conjugale et parfois le contexte de vie des pays dont elles sont originaires.

Elles mettent en avant la pénibilité des démarches administratives qu'elles dénoncent comme une violence supplémentaire. Le titre de séjour leur a été octroyé légalement; elles vivent leur retrait comme une punition de n'avoir pas été la bonne épouse.

E.S.P.E.R. a établi une liste de toutes ces incohérences qui échappent même aux travailleurs de terrain à qui il apporte un éclaircissement sur la réalité. Il formule également des revendications qu'il présente aux politiques et demande aussi une large sensibilisation et information des professionnels concernés par la problématique et du public potentiellement touché.

L'action politique apporte une valorisation sociale à ces femmes, une reconnaissance et les rend proactives dans la recherche de solutions à leur problématique. Elles sortent par cette voie de leur statut de victime.

E.S.P.E.R. est aussi devenu un lieu et un temps où des femmes isolées peuvent se rencontrer, partager leur expérience, leur peine. Elles y créent des liens et y trouvent un soutien affectif et matériel. Une réelle solidarité s'est créée entre elles, elles maintiennent des moments de rencontres conviviales en plus des actions militantes.

Ces aspects sont fort encouragés par le CPVCF qui accorde une très grande importance à la reconstruction de l'intégrité psychique et morale de ces femmes que la violence conjugale a atteinte. Ces aspects sont aussi le fondement pour retrouver une dignité qui les renoue avec une société qui les exclut, et par laquelle elles acquièrent une autonomie nécessaire à l'intégration citoyenne égale à n'importe quel femme et homme quel que soit son statut, son origine.

Organisation et activités d'E.S.P.E.R. :

De juillet à décembre 2012

- Constitution du groupe : connaissance des femmes entre elles. Ecoute et réflexion sur les difficultés rencontrées par les femmes ; partage de moments conviviaux.
- Rencontre autour d'atelier d'expression artistique et récit de vie.
- Réflexion sur l'orientation du groupe.
- Formule d'objectifs politiques du groupe.
- Rencontre et échange sur la collaboration entre le CIRE et le CPVCF.
- Connaissance des dossiers individuels au sein du groupe et orientation des dossiers individuels vers l'accueil du CIRE et du CPVCF pour une prise en charge.
- Echange en groupe et mise en commun des difficultés et des obstacles rencontrés par chacune.
- Récolte des difficultés, liste des incohérences entre la loi et les preuves à fournir en vue de l'application de la loi.
- Liste des professionnels incontournables rencontrés par les femmes, (avocat, agent de quartier, travailleurs sociaux, cpas, Actiris, médecin, ...).
- Liste des actions à poursuivre : rencontres et interpellations politiques, manifestations, séances de sensibilisation et d'informations, rencontres avec les travailleurs de terrain.
- Constitution d'un carnet d'adresse de personnes politiques et influentes.

Année 2013

- Appel de solidarité d'ESPER aux associations.
- Rédaction du discours porté par ESPER auprès des politiques ainsi que les revendications.
- Témoignages de vécu de certains membres d'ESPER et rédaction des réponses le plus souvent posées aux membres d'ESPER.
- Préparation des calicots, dessins, affiches, photos pour les manifestations.
- Invitation d'ESPER du CIRE et du CPVCF pour un débat avec les parlementaires et madame la Ministre Joëlle MILQUET le 18 février 2013.

- Rencontre et discussion d'ESPER et du CPVCF avec la Sénatrice madame Fatiha SAIDI le 13 mars 2013.
- Rencontre et discussion du groupe ESPER avec Eliane TILLIEUX le 12 avril 2013.
- Participation d'ESPER à une séance d'informations le 28 mai 2013 à La Louvière organisé par la Fgtb.
- Interpellation le 5 juin 2013 à Céline FREMAULT relative à l'assouplissement des conditions d'octroi du permis de travail vis-à-vis des femmes migrantes bénéficiant du regroupement familial faite par Vincent LURQUIN suite à une rencontre avec le groupe ESPER.
- Rencontre d'ESPER au Parlement Fédéral le 13 juin 2013 avec la participation de PICUM, le CPVCF et le CIRE.
- Réunion de travail sur la réalisation d'une brochure d'informations sur le droit des migrant(e)s victimes de violences conjugales, initiée et alimentée par ESPER avec la collaboration d'autres associations et des avocats. La brochure « Migrant(e) et victime de violences conjugales – quels sont mes droits ? » a été rédigée et éditée par le CIRE en novembre 2013, également disponible sur le site www.cire.be (cfr annexe).
- Participation à la campagne de sensibilisation sur le droit des femmes migrantes victimes de violences conjugales, lancée par la Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS). Participation d'ESPER à la réalisation d'une capsule. Témoignages dans la revue des FPS. Séance d'informations données par le CIRE et le CPVCF.
- Parution d'articles des actions et des revendications d'ESPER dans divers journaux :

De Morgen le 09/11/2012 et le 22/11/2012,
 Le Soir le 16/02/2013,
 La Libre Belgique le 08/03/2013 (cfr annexe)

V. ANNEXES



**UN ENFANT EXPOSÉ
AUX VIOLENCES CONJUGALES
EST UN ENFANT MALTRAITÉ**



UN DE CES HUIT COUPLES VIT L'ENFER DE LA VIOLENCE CONJUGALE.

LEQUEL ?



ON NE LE SAURA PAS SI TOUT LE MONDE SE TAIT.

La violence conjugale, il ne faut pas en avoir honte. **Parlons-en.**




Migrant(e) et victime de violences conjugales

QUELS SONT MÉS DROITS ?

STOP Edition spéciale

E.R.: Veronique Lefrancoq, Echevino - Pl. Vanhuffel, 6 - 1081 Koekelberg

Test en page 14

Nerveuse ? Au bout du rouleau ? **Brisez le silence !**

Notre dossier «*Lune de Miel*» en page 5



JALOUSIE, POSSESSION, MANIPULATION

La violence dans une relation, ça laisse toujours des marques. Il/elle contrôle ton GSM et tes e-mails, t'empêche de voir tes amis, se fâche pour un rien, te bouscule, demande à savoir où tu es, ce que tu fais et avec qui tu es...

PARLES-EN À TES PROCHES OU SUR PARLEQUEJELAIME.BE

brochures 2013

"Libre Belgique"
du 8 Mars 2013

Zorah, migrante, deux fois victime de violence



Quand une femme migrante subit des violences conjugales, elle est doublement victime. Victime de violence physique ou morale mais aussi de violence administrative. C'est la lutte de Zorah pour ne pas se voir retirer son titre de séjour.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

orsqu'une femme migrante, épouse d'un belge, d'un européen ou d'un étranger en séjour légal en Belgique, subit des violences conjugales, elle est doublement victime. Victime de violence physique ou morale mais, en plus, victime de violence administrative. Elle ne peut pas aller chercher de l'aide, elle doit se voir retirer son titre de séjour si elle veut l'éviter et faire valoir ses droits.

elle doit affronter un véritable "parcours de la combattante". Un parcours retracé ici par le biais d'un exemple, celui de Zorah, inspiré de situations réelles vécues par nombre de ces femmes doublement pénalisées. Un parcours sur lequel nous voulons attirer l'attention en cette Journée internationale de la femme.

Zorah, est venue d'Iran avec sa petite fille pour rejoindre son mari par regroupement familial. Peu de temps après son arrivée, elle est victime de violence conjugale. Zorah doit prendre une décision: quitter le domicile ou rester? Elle sait qu'elle pourra aller chercher de l'aide, elle peut compter sur le soutien d'une amie qui l'haberge avec sa fille. Elle prend courage à deux mains et décide de porter plainte à la police. Une démarche extrêmement difficile pour elle à la fois parce que sa situation de séjour

d'être détenue en centre fermé, ex-pulsié et renvoyé par ses proches en Iran. Elle se demande si elle ne devrait pas rester, et subir les violences dont elle est victime jusqu'à l'obtention d'un séjour permanent. Non, Zorah est décidée, elle emmène sa fille et la justice, est allée déclarer à la police qu'elle était venue en Belgique uniquement pour obtenir des papiers. Elle ne peut pas aller chercher de l'aide, elle doit se voir retirer son titre de séjour si elle veut l'éviter et faire valoir ses droits.

Son avocat et les assistants sociaux avec qui elle a été en contact n'ont pas parlé aux autorités des violences subies par Zorah. L'office des étrangers décide de son sort.

Zorah n'a pas le temps de se préoccuper de tout cela. Le plus urgent, c'est de trouver un toit, pour sa fille et elle. Elle rappelle à la police qu'elle était venue en Belgique uniquement pour obtenir des papiers. Elle ne peut pas aller chercher de l'aide, elle doit se voir retirer son titre de séjour si elle veut l'éviter et faire valoir ses droits.

elle dépendrait des ressources financières de son mari. Difficile pour elle de trouver refuge. Zorah se demande comment elle va réussir à vivre au jour le jour. Elle n'a pas d'argent, car elle dépendrait des ressources financières de son mari. Difficile pour elle de trouver refuge. Zorah se demande comment elle va réussir à vivre au jour le jour.

elle dépendrait des ressources financières de son mari. Difficile pour elle de trouver refuge. Zorah se demande comment elle va réussir à vivre au jour le jour. Elle n'a pas d'argent, car elle dépendrait des ressources financières de son mari.

elle dépendrait des ressources financières de son mari. Difficile pour elle de trouver refuge. Zorah se demande comment elle va réussir à vivre au jour le jour. Elle n'a pas d'argent, car elle dépendrait des ressources financières de son mari.

est précisée et parce qu'elle craint d'être accusée d'avoir contracté un mariage blanc. Car son mari, pour ne pas avoir à répondre de ses agissements devant la justice, est allé déclarer à la police qu'elle était venue en Belgique uniquement pour obtenir des papiers. Elle ne peut pas aller chercher de l'aide, elle doit se voir retirer son titre de séjour si elle veut l'éviter et faire valoir ses droits.

Son avocat et les assistants sociaux avec qui elle a été en contact n'ont pas parlé aux autorités des violences subies par Zorah. L'office des étrangers décide de son sort.

Zorah n'a pas le temps de se préoccuper de tout cela. Le plus urgent, c'est de trouver un toit, pour sa fille et elle. Elle rappelle à la police qu'elle était venue en Belgique uniquement pour obtenir des papiers. Elle ne peut pas aller chercher de l'aide, elle doit se voir retirer son titre de séjour si elle veut l'éviter et faire valoir ses droits.

elle dépendrait des ressources financières de son mari. Difficile pour elle de trouver refuge. Zorah se demande comment elle va réussir à vivre au jour le jour. Elle n'a pas d'argent, car elle dépendrait des ressources financières de son mari.

elle dépendrait des ressources financières de son mari. Difficile pour elle de trouver refuge. Zorah se demande comment elle va réussir à vivre au jour le jour. Elle n'a pas d'argent, car elle dépendrait des ressources financières de son mari.

elle dépendrait des ressources financières de son mari. Difficile pour elle de trouver refuge. Zorah se demande comment elle va réussir à vivre au jour le jour. Elle n'a pas d'argent, car elle dépendrait des ressources financières de son mari.

mal considérée et où elle craint de ne pouvoir garder sa fille. Elle doit donc l'éviter, à tout prix... quitte à rester auprès d'un mari violent pour pouvoir garder son titre de séjour.

Devant tous ces obstacles, combien de femmes migrantes victimes de violence tentent jusqu'au bout? Combien ont été affectées par la décision de l'office des étrangers de leur retirer leur titre de séjour?

Zorah reçoit un ordre de quitter le territoire. Mais elle ne peut pas reconstruire dans un pays séparée ou divorcée crant de ne pouvoir garder sa fille.

Zorah reçoit un ordre de quitter le territoire. Mais elle ne peut pas reconstruire dans un pays séparée ou divorcée crant de ne pouvoir garder sa fille.

Zorah reçoit un ordre de quitter le territoire. Mais elle ne peut pas reconstruire dans un pays séparée ou divorcée crant de ne pouvoir garder sa fille.

Zorah reçoit un ordre de quitter le territoire. Mais elle ne peut pas reconstruire dans un pays séparée ou divorcée crant de ne pouvoir garder sa fille.

Il faut prévoir ce problème à brève échéance. Il est urgent de sanctionner doublement les femmes victimes de violence par le retrait de leur titre de séjour, surtout que, là où les policiers enquêtent, les mariages blancs sont trop nombreux. Il faut faire passer à toutes les autorités concernées, dont les procureurs, le fait que ces femmes sont victimes de violence. Il est important de tailler la Convention de l'Office des étrangers sur la prévention et la lutte contre les violences domestiques.

Cette convention prévoit notamment la possibilité pour ces femmes de faire une demande de séjour indépendant et d'être accueillies dans un centre spécialisé. Il est important d'organiser, avec les associations de femmes de leur pays d'origine, des ateliers de sensibilisation à la violence domestique. Il est important de sensibiliser les différents acteurs concernés: les élus, les associations, les policiers, les avocats, les associations, l'Office des étrangers - au rôle qu'il

Zorah reçoit un ordre de quitter le territoire. Mais elle ne peut pas reconstruire dans un pays séparée ou divorcée crant de ne pouvoir garder sa fille.

Zorah reçoit un ordre de quitter le territoire. Mais elle ne peut pas reconstruire dans un pays séparée ou divorcée crant de ne pouvoir garder sa fille.

Zorah reçoit un ordre de quitter le territoire. Mais elle ne peut pas reconstruire dans un pays séparée ou divorcée crant de ne pouvoir garder sa fille.

Zorah reçoit un ordre de quitter le territoire. Mais elle ne peut pas reconstruire dans un pays séparée ou divorcée crant de ne pouvoir garder sa fille.